

RAPP©RT DEVEL©PPEMENT DURABLE 2©22



AGGL©MERATI©N D'AGEN





EDITO

En février 2022, le 6ème rapport du GIEC a confirmé un état sans équivoque de notre climat actuel.

Ce rapport du GIEC nous rappelle l'évolution du climat vers un réchauffement encore non maitrisé, porteur de catastrophes naturelles et la déclinaison des scénarii jusqu'à 2050 sur l'Agglomération d'Agen donne les perspectives de phénomènes dont nous commençons déjà à mesurer les effets sur notre territoire : évolution des températures, de la pluviométrie, des épisodes climatiques violents (orages, sécheresses, canicules, ...). Notre territoire va être impacté encore plus fortement.

Ces phénomènes ont accompagné une prise de conscience, et de manière explicite, marqué l'impérieuse nécessité d'adapter notre territoire aux effets du changement climatique et d'adopter des comportements plus vertueux en matière d'usage des ressources naturelles.

L'eau a été au centre de notre attention de l'été à l'automne, puis c'est l'énergie qui s'est imposée comme préoccupation majeure à l'automne et en hiver, au cœur d'un débat où l'effort collectif et la nécessité de sobriété se sont exprimés.

Les communes de l'Agglomération se sont emparées du sujet au travers par exemple de l'ambitieux plan d'amélioration de l'éclairage public et en engageant des extinctions des éclairages publics nocturnes.

2022 a également été l'année où l'Agglomération a agrandi son territoire, atteignant désormais plus de 650 km2, en ayant intégré les 13 communes de l'ex-PAPS, territoire riche en espaces naturels et paysages ruraux, qui viennent renforcer les ambitions du PCAET de l'Agglomération, Plan Climat Air Energie Territorial, qui met en avant notamment les enjeux de mobilité décarbonée et d'accompagnement de la transformation de l'agriculture.

Enfin, en 2022, les actions internes se sont multipliées au sein de l'administration pour sensibiliser les agents. Ainsi une Form'action autour de la Transition Environnementale a été organisée durant 3 jours, à destination d'une cinquantaine d'agents de la Direction des Services Techniques, chargés de projet d'aménagement sur le territoire. Le groupe d'agents volontaires, référents de la Transition Environnementale pour l'administration, a aussi commencé à déployer en ensemble d'actions d'amélioration (corbeille de tri dans les bureaux, mise en place de collecte de bio-dechets dans les salles de pause pour les composter, sensibilisation aux éco-gestes ...).

Ces actions sont des jalons pour notre engagement qui se veut fort, systématique et sans ambiguïté en matière de développement durable, au travers des politiques publiques qu'exerce notre collectivité, et cela pour atteindre nos objectifs de préservation de notre territoire et de la qualité de vie de ses habitants.

C'est un défi que nous pouvons relever ensemble!

Jean DIONIS du SEJOUR

Président de l'Agglomération d'Agen

Patrick BUISSON

Vice-président en charge de la Transition écologique, collecte, valorisation des déchets et économie circulaire



CONTEXTE METHODOLOGIQUE

Ce rapport a pour objet de répondre aux obligations de la loi d'Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » qui impose aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable (...) présenté en assemblée délibérante préalablement aux débats sur le projet du budget. La nature de ces obligations a été précisée par décret le 17 juin 2011 et par la circulaire du 3 août 2011.

Il s'appuie sur les 5 finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Épanouissement de tous les êtres humains,
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport porte sur la situation de l'Agglomération d'Agen telle qu'elle apparaît en 2022, il a pour objectif d'informer les élus et le public sur les principales actions réalisées en 2022, permettant d'illustrer :

- ❖ Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire,
- Les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de l'Agglomération,
- L'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions conduites au titre des politiques publiques et des activités internes de la Communauté.

Le rapport développement durable est un outil d'analyse et de pilotage qui sert à améliorer et faciliter les orientations, débats et stratégies définies par la collectivité. Il permet en effet de donner une visibilité aux engagements politiques et de tendre vers une dynamique d'amélioration continue de développement durable territorial.

Il est aussi un vecteur de sensibilisation et de mobilisation progressive et croissante sur la volonté de la collectivité à contribuer à un développement local durable.

Il permet à tout un chacun de prendre conscience des efforts consentis et du chemin parcouru vers un territoire durable pour les femmes et les hommes qui y vivent et y agissent, tout en restant vigilant et en questionnement sur les meilleures voies de sa consolidation dans le temps.



SOMMAIRE

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

- 1.1 Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- 1.2 Un territoire qui soutient la planification et le développement des énergies renouvelables sur le territoire
- 1.3 Une collectivité engagée dans la planification, la coordination et la mise en œuvre de son PCAET

2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- 2.1 Un territoire engagé dans la transformation de l'agriculture locale et dans le développement de la nature
- 2.2 L'Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI) Les Trames Verte et Bleue (TVB)
- 2.3 La Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB)
- 2.4 La préservation des ressources en eau

3. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

- 3.1 Un territoire soutenant une rénovation massive des bâtiments et un accompagnement des particuliers
- 3.2 Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Agenais
- 3.3 Le Plan de Mobilité

4. Épanouissement de tous les êtres humains

- 4.1 Le Contrat Local de Santé
- 4.2 Jeunesse éducation
- 4.3 Ressources économiques et emploi
- 4.4 Cadre et milieux de vie

5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- 5.1 Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- 5.2 Un territoire engagé aux côtés d'entreprises innovantes intégrant les enjeux climatiques
- 5.3 L'Economie circulaire
- 5.4 Un territoire réduisant les déplacements carbonés à son échelle

6. Conclusion

7. Annexes - Indicateurs



1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Pourquoi faut-il agir?

Les changements climatiques affectent désormais chaque pays et chaque continent. Ils perturbent les économies nationales et impactent des vies. Aujourd'hui, les répercussions sont grandes pour de nombreuses personnes, communautés et pays et le seront encore plus demain.

Des populations entières subissent déjà les impacts importants du changement climatique, notamment des variations météorologiques imprévisibles, la montée du niveau de la mer et de plus en plus de phénomènes climatiques extrêmes. Les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités humaines, qui amplifient le changement climatique, sont en constante augmentation et atteignent actuellement leur plus haut niveau historique. Certaines régions du monde pourraient même se réchauffer davantage. De plus, les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables sont et seront les plus touchées.



Une course à gagner

Le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) est sans équivoque. Les facteurs naturels tels que les éruptions volcaniques ou encore les changements dans l'orbite de la Terre ont une contribution au réchauffement de la planète qui avoisine le zéro. Ce serait donc l'Homme qui a entraîné, à un rythme sans précédent depuis au moins 2000 ans, le réchauffement climatique que nous connaissons aujourd'hui. Mais, des solutions abordables et évolutives sont maintenant disponibles pour permettre aux pays de passer à des économies plus propres et plus résilientes.

La résolution de ce plus grand défi environnemental nécessite de profonds changements dans les politiques et pratiques internationales mais il s'avère que, même à notre échelle territoriale, nous participons et aidons à relever ce défi!

1.1 Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Son objectif est de permettre à l'intercommunalité de coordonner la transition énergétique et climatique sur le territoire.

Le PCAET a trois objectifs :

- ❖ La réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire pour contribuer à réduire le changement climatique
- ❖ La préservation de la qualité de l'air pour limiter les impacts sanitaires et environnementaux de la pollution atmosphérique croissante
- L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique au regard de sa vulnérabilité initiale

Une stratégie climat-air-énergie cohérente et ambitieuse à l'échelle du territoire tient également compte d'un développement économique maitrisé, de la croissance de l'attractivité du territoire et de la qualité de vie des habitants.



Afin de répondre à ces enjeux, l'Agglomération d'Agen a établi sa stratégie selon **6 grands axes majeurs pour le territoire** et a fixé ses objectifs à l'horizon 2050 :

- ❖ Axe 1: Un territoire soutenant une rénovation massive et un urbanisme durable équilibré sur le territoire (4 actions)
- Axe 2: Réduire les déplacements fossiles et décarboner les déplacements du territoire (5 actions)
- Axe 3: Accompagner la transformation de l'agriculture locale et développer la nature en lien avec l'agriculture et la ville (4 actions)
- Axe 4: Accompagner les entreprises à innover et à intégrer les enjeux climatiques (3 actions)
- Axe 5: Un territoire qui soutient la planification et le développement des énergies renouvelables sur le territoire (1 action)
- ❖ Axe 6: Une collectivité engagée dans la planification, la coordination et la mise en œuvre de son PCAET (1 action)

		Evolution de consommatio d'énergie finale rapport à 2015 e	ons émissions de Gaz e par Effet de Serre par
	Résidentiel	± 47 %	78% ענ
	Tertiaire	39 49%	¥ 79%
	Transports routiers	2 49 %	의 82 %
	Agriculture	≥ 21 %	34% لا
	Industrie	33 %	y 55 %
1	Total	46 %	¥ 74 %

Pour atteindre ces objectifs, un **programme d'actions** a été élaboré au travers d'ateliers de concertation. Il s'appuie sur le potentiel et les caractéristiques du territoire agenais. Il détaille les actions et sous actions à mener (**18 actions identifiées**) en matière de climat, d'air et d'énergie concernant **l'ensemble des secteurs** du territoire :

- ❖ Parc bâti (résidentiel et tertiaire), Urbanisme
- Mobilité et Transports,
- Agriculture, Forêt et Nature en ville
- Industrie, Economie et Croissance verte

Un suivi régulier et une évaluation à mi-parcours puis à 6 ans permettront de mesurer l'avancement et l'efficacité du programme d'actions au regard des résultats attendus et d'identifier les éventuels réorientations et ajustements nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés pour 2050.



❖ Avancement élaboration, mise en œuvre et suivi du PCAET

Actions	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Se préparer, mobiliser en interne									
Réaliser un diagnostic territorial									
Élaborer une stratégie territoriale									
Définir des objectifs									
Concerter les acteurs du territoire									
Co-construire le programme d'actions									
Finaliser l'EES									
Vote en Conseil Communautaire projet PCAET									
Transmission projet PCAET et EES à l'AE*									
Réception de l'avis de l'AE* + conseil si besoin									
Consultation du public + conseil si besoin									
Réception de l'avis PR* et du PCR*									
Dépôt du PCAET définitif sur plateforme									
Mettre en œuvre et suivi									
Évaluation à mi parcours									
Évaluation à 6 ans									
AE : Autorité Environnementale	-	_	-	-	•	•	•	•	-
PR : Préfet de Région		Réalisé			Retard			Prévu	

Conformément à la procédure de validation du PCAET, l'ensemble des documents élaborés dans le cadre du PCAET (le diagnostic, la stratégie, le programme d'actions, l'évaluation Environnementale Stratégique) ont été transmis à l'Autorité Environnementale après avoir été validé en conseil communautaire.

L'Autorité environnementale a émis un avis en date du 13/07/2022.

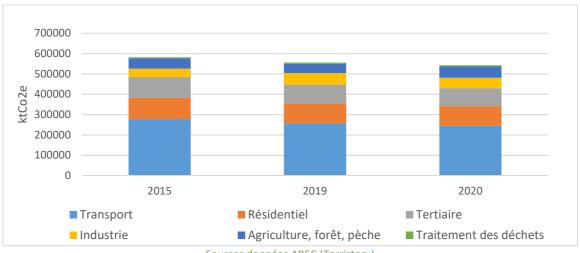
Afin d'associer, d'informer et sensibiliser les citoyens, acteurs clé pour la réussite du PCAET, une consultation du public s'est déroulée durant 2 mois du 14 Novembre 2022 au 15 Janvier 2023 inclus. Cette participation du public a été fructueuse car elle a permis de générer près de 200 contributions réparties ainsi :



La participation du public a permis de constater que la Mobilité et la Biodiversité sont des éléments essentiels dans les préoccupations et le quotidien de nos administrés.

En effet, à eux seuls, ces 2 axes représentent près de 69% de la totalité des contributions.

Emissions des Gaz à Effet de Serre sur le territoire de l'Agglomération d'Agen par secteur d'activité



Sources données AREC (Terristory)

Nous constatons que les émissions de Gaz à Effet de Serre poursuivent leur légère baisse passant de 556 kteqCO2 en 2019 à 542 kteqCO2 en 2020 soit – 2.4%. L'année 2020 a été particulièrement marquée par les confinements successifs qui ont limité fortement les déplacements et donc impacté positivement l'évolution des émissions. L'année 2021 révèlera véritablement la part des efforts consentis.

1.2 Un territoire qui soutient la planification et le développement des énergies renouvelables sur le territoire

On appelle « Energies Renouvelables » ou ENR, des sources d'énergie dont le renouvellement est naturel, rapide et inépuisable à l'échelle du temps humain par opposition aux sources non renouvelables dites « Energies fossiles » dont les stocks s'épuisent telles que: le gaz, le fioul, le charbon, l'électricité provenant du nucléaire ou encore du thermique. Elles permettent de produire de l'électricité, de la chaleur, du froid, du gaz, du carburant, du combustible.

Il existe 5 grandes familles d'énergies renouvelables :

- Énergie du Vent (éoliennes terrestres ou en mer)
- Énergie du Soleil (photovoltaïque, solaire)
- Énergie de la Matière vivante (bois-énergie, biogaz, biocarburants)
- Énergie de l'Eau (hydroélectricité)
- Énergie de la Terre (Géothermie)



L'importance des énergies renouvelables :

- ❖ Pour le climat : En réduisant nos émissions de gaz à effet de serre.
- ❖ Pour la santé : En diminuant la pollution de l'air.
- Pour l'économie : En réduisant la facture énergétique.
- Pour l'indépendance énergétique : En relocalisant notre production d'énergie, en produisant et valorisant les ressources locales plutôt que d'importer des énergies fossiles.



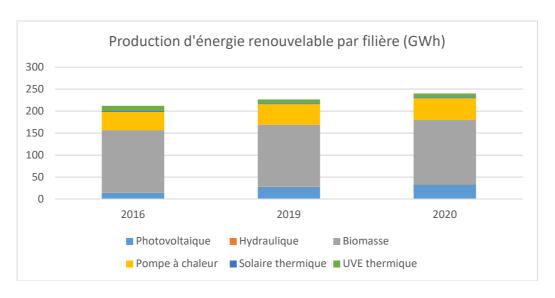
La **transition énergétique** est un **enjeu majeur** pour l'Agglomération d'Agen qui a défini une stratégie et des objectifs ambitieux pour les années à venir au travers de trois axes principaux:

- La sobriété énergétique
- L'amélioration de l'efficacité énergétique
- Le développement des énergies renouvelables

Elle s'est également engagée à jouer un rôle clef de coordinateur et d'animateur de la transition énergétique sur son territoire en contribuant au travers de ses politiques d'urbanisme et d'aménagement à la diffusion de l'information, la mise en place d'outils, la promotion d'actions et la valorisation du potentiel du territoire.



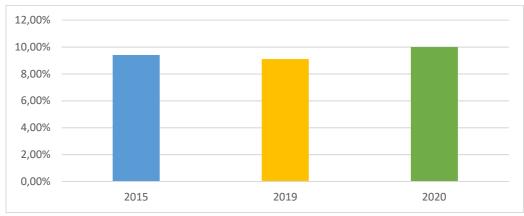
Production d'Energie Renouvelable par type de filière (GWh) sur le territoire de l'Agglomération d'Agen



Sources données AREC (Terristory)

La production d'énergie renouvelable est en hausse de près de 6% entre 2019 et 2020. L'énergie biomasse est toujours la plus utilisée, elle représente à elle seule près de 61% de la production totale mais nous constatons en même temps une montée en puissance du photovoltaïque. En effet, il est important de noter que l'énergie photovoltaïque a évolué de 17% entre 2019 et 2020. De plus en plus de particuliers se tournent vers cette technologie et des projets de plus ample envergure voient également le jour.

Pourcentage de production EnR /consommation d'énergie (hors bio-carburant)



Sources données AREC (Terristory)

Contrairement à l'année 2019, la hausse de production des énergies renouvelables a permis d'augmenter le pourcentage production/consommation. Cette année 2020 a été marquée par le Covid et les confinements. Cette période particulière a réduit considérablement les activités et donc les besoins en énergie. Si cette tendance se confirme en 2021, cela attestera du changement de nos comportements pour tendre vers la sobriété énergétique.

1.3 Une collectivité engagée dans la planification, la coordination et la mise en œuvre de son PCAET

La réussite du PCAET, une action collective ...

La mise en œuvre du PCAET et l'atteinte des objectifs fixés nécessitent une action collective, citoyenne et orchestrée au niveau local. L'Agglomération d'Agen a pour mission que tous les acteurs locaux, de tous les secteurs, soient impliqués dans la réalisation de son PCAET que ce soient les collectivités, les entreprises, les associations, les fournisseurs d'énergie, les citoyens, les universitaires, les médias...

Tous les secteurs d'activité sont concernés ...

- o Le Résidentiel
- Le Tertiaire
- L'Industrie
- o L'Agriculture
- Le Transport de personnes







❖ Le succès de la mise en œuvre par la création d'une véritable dynamique

L'Agglomération d'Agen a pour mission d'assurer la cohérence et la complémentarité entre ses politiques publiques votées et les projets menés sur son territoire, tout en organisant la représentation ou la participation des différents intérêts présents, et en assurant également les arbitrages nécessaires.

Ce principe vise à assurer une meilleure structuration des relations entre acteurs du territoire, le renforcement de leurs capacités d'action et d'initiative, une gestion plus concertée des projets.

La réalisation de cette mission se fera au travers de la mise en place de plusieurs actions :

- Organisation interne transversale et référent local vis-à-vis du public
- Outils d'évaluation et de suivi du programme d'actions
- o Animation, sensibilisation et coordination
- Développement de partenariats avec les acteurs du territoire publics et privés











L'Agglomération d'Agen a un rôle ...

- D'exemplarité: en consacrant les ressources suffisantes, en mettent en place une organisation transversale, en attribuant les budgets suffisants, en réalisant les travaux de rénovation de ses bâtiments et en développant les ENR sur son patrimoine,
- De sensibilisation et formation de ses élus et son personnel : pour permettre aux agents et aux élus d'appréhender les enjeux climat air énergie du territoire, de partager une culture commune et de développer ensemble des projets durables pour l'avenir,
- o Animer et participer : participer aux échanges avec les partenaires, être en relation avec les administrés, les prestataires, les institutions, les associations et les entreprises, organiser un réseau professionnel,
- o Communiquer, informer et valoriser les bonnes pratiques : mettre en place des outils de communication accessibles à tous, d'accompagnements.

Etat des lieux pour le renouvellement de la labellisation Climat-Air-Energie

L'agglomération d'Agen a obtenu le label Cit'ergie (version 2016) le 21 novembre 2018 et souhaite renouveler son engagement dans la démarche. Elle aspire ainsi continuer à faire reconnaître au niveau national et européen la qualité de sa politique et de ses actions en matière d'efficacité énergétique, et de lutte contre le changement climatique, à l'échelle de son territoire et au regard de ses compétences.

Le label Climat-Air-Energie (ex label Cit'ergie) est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité.



En renouvelant son engagement, l'Agglomération d'Agen va ainsi une nouvelle fois :

- Évaluer la performance du management de sa politique énergie-climat,
- Se fixer des objectifs de progrès,
- Mettre en place des actions d'amélioration ambitieuses,
- Mesurer les progrès accomplis, et
- Valoriser les actions déjà entreprises.



En 2022, accompagnée de son conseiller Climat – Air – Energie, l'Agglomération d'Agen a réalisé l'état des lieux détaillé de sa politique climat-air-énergie. Cette phase a permis d'identifier, par rapport aux exigences du label, ses points forts et les axes d'amélioration possibles qui serviront de base pour l'élaboration du programme d'actions, la définition des objectifs et la labellisation prévue fin 2023.

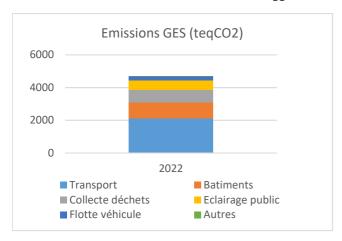
❖ Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES) de l'Agglomération d'Agen

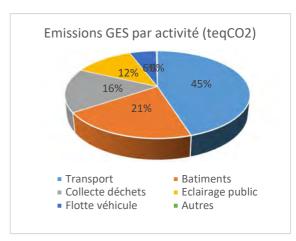
L'Agglomération d'Agen est dans l'obligation de réaliser tous les 3 ans un BeGES portant sur son patrimoine et ses compétences uniquement sur les émissions directes et indirectes liées à l'énergie. Le BEGES réalisé en 2022 a démontré que l'Agglomération d'Agen émettait 4699 tCO2.

Afin de diminuer son empreinte carbone, de nombreuses actions ont été identifiées telles que :

- La rénovation de ses bâtiments
- La sobriété énergétique
- o Le remplacement des véhicules actuels par des véhicules moins carbonés
- o Le remplacement de l'éclairage public par des lampes LED ou panneaux photovoltaïques
- o Le télétravail de ses agents

Afin de mesurer l'efficacité de ses actions, l'Agglomération d'Agen a décidé de réaliser annuellement son BEGES.







2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

La biodiversité représente le tissu vivant de notre planète. Elle recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) et leurs interactions.

Patrimoine commun et capital pour l'avenir, cette biodiversité doit être protégée, car elle est la base de l'équilibre de notre planète et constitue la matière première de l'évolution. C'est la nature qui nous nourrit grâce à l'agriculture et nous fournit en eau potable, c'est de la nature que nous tirons notre énergie et les matériaux essentiels pour nous loger et pour notre économie. Les écosystèmes sont également des alliés incontournables de la lutte contre les dérèglements climatiques.

Depuis 200 ans, les espèces disparaissent 10 à 1 000 fois plus rapidement que le rythme naturel. Or, chaque disparition d'espèce compromet les équilibres naturels. Avec cette érosion massive de la biodiversité, c'est l'édifice entier qui menace de s'effondrer.

Pour toutes ces raisons, il est urgent d'agir au cœur de nos politiques publiques, dans nos territoires, avec l'ensemble des acteurs.

Au niveau national, un Plan Biodiversité vise à renforcer l'action de la France pour la préservation de la biodiversité et à mobiliser des leviers pour la restaurer lorsqu'elle est dégradée. Il a pour objectif d'améliorer le quotidien des Français, et de garantir celui des générations à venir.

Structuré en 6 axes stratégiques, 24 objectifs et 90 actions, le Plan Biodiversité national aborde la lutte pour la préservation et la restauration de la biodiversité dans sa globalité :

- Axe 1 Reconquérir la biodiversité dans les territoires
- o Axe 2 Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité
- Axe 3 Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes
- o Axe 4 Développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité
- o Axe 5 Connaître, éduquer, former
- o Axe 6 Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité



Le territoire de l'Agglomération d'Agen est encore particulièrement préservé et riche d'une diversité d'espèces et de milieux naturels. A ce titre, l'Agglomération d'Agen mène activement une **politique visant à protéger les espèces et leurs habitats** afin d'enrayer le déclin de la biodiversité. Dans le PADD (Projet d'Aménagement Durable) du SCoT Agenais, les axes retenus pour y parvenir sont :

- o Protéger les habitats naturels en préservant les continuités écologiques
- o Réduire les pollutions de l'air, de l'eau et des sols
- o Eviter la surexploitation des ressources naturelles
- o Limiter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes
- Lutter contre le changement climatique global



2.1 Un territoire engagé dans la transformation de l'agriculture locale et dans le développement de la nature

L'agriculture française participe à la préservation de la nature en entretenant les paysages qui font l'attractivité de notre territoire et en gérant les écosystèmes ruraux. Aujourd'hui, l'un des principaux défis que doit relever le secteur agricole consiste à nourrir une population mondiale en expansion tout en réduisant son empreinte écologique, en préservant les ressources naturelles pour les générations futures et en s'adaptant au effets du changement climatique.

Au fil des siècles, la mécanisation, l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires ont mené à une simplification des paysages, à la pollution des sols et provoqué la raréfaction des espèces. D'importants efforts et progrès ont été réalisés et sont encore à développer pour une transition vers une agriculture plus durable et des territoires plus résilients.

L'agriculture dépend étroitement des écosystèmes, de la santé des sols, de la biodiversité, de l'eau et des conditions climatiques. Les objectifs à atteindre pour répondre aux enjeux à venir sont :

- Renforcer une transformation vertueuse de l'agriculture
- o Augmenter la séquestration carbone du territoire
- o Développer une vision nourricière de l'agriculture locale
- Repenser la place de la nature en ville (biodiversité, eau)



Le territoire de l'Agglomération d'Agen est très rural et propice au développement d'une agriculture prospère et durable, respectueuse des équilibres environnementaux et d'une biodiversité retrouvée.

L'objectif est de transformer le modèle de production agricole actuel en recréant des aménagements agro-écologiques permettant d'optimiser la production alimentaire sans mettre en danger la nature, en reconnectant les éléments entre eux et en recréant des corridors écologiques. Pour cela, le secteur agricole doit s'appuyer sur les fonctions naturelles des écosystèmes et la diversité des cultures, visant à une réduction des pressions sur l'environnement et une préservation des ressources.

La réintroduction des élevages extensifs, la plantation de haies champêtres, la favorisation des circuits courts, la consommation de produits locaux et de saison sont autant de clefs pour y parvenir. La mobilisation individuelle et collective des acteurs à toutes les échelles est pour cela nécessaire.



* Renouvellement de la convention de partenariat entre l'agglomération d'Agen et la chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne pour l'année 2022.

Les objectifs du partenariat entre l'Agglomération d'Agen et la Chambre d'agriculture s'agissant du développement durable ont porté sur les axes suivants :

- o La sensibilisation au risque « érosion »
- La lutte contre les crues
- o La contribution au Plan Climat Air Energie Territorial de l'Agglomération d'Agen

La sensibilisation au risque « érosion » :

Une réunion de sensibilisation a été réalisée le 06/12/2022 à la salle des fêtes de Sauveterre Saint Denis. Elle s'est déroulée en 2 temps.

Dans un premier temps, le conseiller Grandes Cultures à la chambre d'Agriculture 47 a présenté les enjeux de la lutte contre le ruissellement ainsi que les moyens de lutte d'atténuation en insistant plus particulièrement sur les couverts végétaux.

Ensuite, les participants ont pu échangé avec un agriculteur de Layrac qui a témoigné sur son expérience de mise en œuvre de couverts végétaux.

Le PCAET :

La chambre d'Agriculture a collaboré à l'identification d'actions spécifiques au monde agricole afin de les intégrer dans l'axe 3 - Un territoire engagé dans la transformation de l'agriculture locale et dans le développement de la nature du PCAET de l'Agglomération d'Agen.

Plusieurs réunions ont eu lieu entre les services de la Chambre d'Agriculture et ceux de l'Agglomération d'Agen afin de définir une méthode de travail et de traduire en actions concrètes et en indicateurs les fiches actions identifiées dans le programme du PCAET.

Erosion Ruisseau de Pleichac Parcelle agricole Laplume Ruisseau de Ruisseau du

Brimont

Laclottes Aubiac

Eco-pâturage

L'Agglomération d'Agen est propriétaire sur la Commune du Passage d'Agen d'un secteur de 6 hectares constitué de prairies et de boisements alluviaux. Ce site est délimité par les berges de Garonne, classées en Natura 2000 et la digue de protection contre les inondations, en terre.

Dans le cadre de la protection et de la mise en valeur de ce site, l'Agglomération d'Agen a aménagé une surface de 45 000 m² afin de pouvoir y réaliser un entretien par éco-pâturage à l'aide de moutons. Une convention a été signée en 2021 pour une durée de 3 ans entre l'Agglomération d'Agen et un éleveur de moutons local afin de mettre en œuvre cette pratique.

Les avantages de l'éco pâturage :

- o Optimal pour le débroussaillage et l'entretien des espaces naturels
- o Pas de nuisances sonores des engins mécaniques
- Lutte contre les espèces végétales invasives
- o Supprime les déchets de tonte tout en fertilisant naturellement le sol
- Respecte la loi zéro- phyto
- o Développe et met en avant la biodiversité du site
- o Réduit le bilan carbone (pas d'entretien mécanique)
- Support de pédagogie auprès du grand public







2.2 L'Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI) - Les Trames Verte et Bleue (TVB)

Lorsqu'ils sont en bonne santé, les milieux naturels et les espèces qui les peuplent nous rendent des services essentiels, qualifiés de services écosystémiques :

❖ Pour notre quotidien :

- o L'oxygène que nous respirons,
- o Notre nourriture et l'eau que nous consommons,
- o Les médicaments qui nous soignent,
- De nombreuses matières premières pour nos logements, nos vêtements (bois, fibres telles que laine, coton, chanvre...).



Pour notre environnement

- o Les tourbières, forêts et océans qui séquestrent le carbone,
- La pollinisation et la fertilisation des sols,
- La contribution à une épuration naturelle de l'eau,
- La protection du littoral contre l'érosion,
- L'atténuation des risques naturels (crues et inondations).





Pour assurer la préservation de la biodiversité (espaces, espèces et habitats), plusieurs outils sont à la disposition des collectivités :

L'atlas de la biodiversité

La réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI) permet à l'intercommunalité de connaitre, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. L'ABI est élaboré à partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore, avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires, des acteurs du territoire et des citoyens (démarche participative). Cette connaissance permet ensuite de sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité, d'identifier les enjeux spécifiques liés, de faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques d'aménagement. L'ABI constitue également un outil utile pour les études préalables à un document d'urbanisme ou toute démarche de planification territoriale (PLU, PLUI, SCoT, carte communale, ...).

La trame verte et Bleue (TVB)

La trame verte et bleue est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer une continuité entre les milieux pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. Le schéma de trame verte et bleue territoriale porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique. A ce titre, ce schéma TVB consiste à identifier et à cartographier les différents réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques terrestres (verte) et aquatiques (bleue).





Signature d'un contrat Natura 2000 :

L'Agglomération d'Agen a signé un contrat Natura 2000 concernant un projet sur la commune du Passage d'Agen, le long des berges de la Garonne située entre le pont de pierre et la plage de Beauregard. Le projet sera réalisé en partenariat avec le SMFAG.

Le contrat s'inscrit dans une démarche volontaire de la collectivité pour protéger et valoriser son patrimoine.

Le contrat porte sur la protection des habitats remarquables d'intérêts communautaire que sont les peupleraies- saulaies de bord de Garonne.

Il dure jusqu'à fin 2024 et pourra être reconduit.



Le coût total des opérations est de 18 099 € HT avec 14 479 € HT de subvention de l'état et du FEADER.

❖ Pont de Camélat : zoom sur le recalibrage du Pradet

Cette opération de « recalibrage » participe aux mesures environnementales prévues dans le cadre du chantier du pont et du barreau de Camélat.

o <u>Travaux de reméandrage : le terrassement</u>

Le reprofilage consiste à créer un nouveau tracé avec des méandres variés. L'objectif est de redonner au cours d'eau une morphologie sinueuse se rapprochant de son style fluvial naturel.





Recréer un milieu propice à la renaturation

Les études préalables ont permis de calculer les caractéristiques des pentes et des méandres à créer, afin de réduire la vitesse des flux et de réactiver la dynamique du cours d'eau avec des zones préférentielles d'érosions, de dépôts sédimentaires et des écoulements diversifiés.

o <u>Préserver et diversifier les habitats aquatiques et semi-aquatiques</u> À moyen terme, le recalibrage va ainsi permettre d'améliorer l'état écologique du cours d'eau en diversifiant les habitats et les peuplements.



Des techniques de génie végétal seront prochainement mises en œuvre dans le lit mineur, sur les berges et talus. Ces mesures visent notamment à diversifier la ripisylve (végétation installée sur les berges du cours d'eau) pour la rendre plus attractive pour les espèces : replantation de plantes semi-aquatiques et arbustives, création de zones de frayères en pied de berge pour les poissons, etc.

Plan de Paysage du Pays de l'Agenais

L'élaboration du Plan de Paysage s'est poursuivie en 2022, en maintenant une forte mobilisation des partenaires et des communes sur la phase d'élaboration du plan d'actions du Plan de Paysage :

- o Finalisation des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)
- Co-construction du plan d'actions avec l'organisation de 4 ateliers de concertation - Mars 2022
- Organisation d'un atelier prospectif destiné à imaginer les paysages de demain à partir de scénarios de possible évolution du territoire – Mars 2022
- Organisation d'un comité technique en juillet et d'un Comité de Pilotage en septembre



Cette démarche verra son aboutissement en 2023, avec la finalisation du plan d'actions du Plan de Paysage et sa présentation lors d'une réunion de restitution aux élus, partenaires institutionnels et associations du territoire.





2.3 La Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB)

La Stratégie Nationale Biodiversité 2030 (SNB) traduit l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique. Elle concerne les années 2022 à 2030 et succède à deux premières stratégies qui ont couvert respectivement les périodes 2004-2010 et 2011-2020. Elle a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité. Elle se traduit ensuite localement au travers des Stratégies Régionales pour la Biodiversité (SRB).

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine est une feuille de route collective co-pilotée par la Région et l'Etat, en lien avec les Agences de l'Eau. Son objectif : construire des objectifs stratégiques partagés et un cadre d'action commun pour agir pour la reconquête de la biodiversité.

L'ambition de la SRB est, conformément à la Loi pour la reconquête de la Biodiversité et des paysages du 8 août 2016 et en cohérence avec la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, de se doter d'un cadre d'action partagé avec tous les acteurs du territoire néo-aquitain en faveur de la biodiversité.

Une stratégie pour agir ensemble

Définie pour une durée de 10 ans, la SRB exprime le projet des acteurs néo-aquitains pour la biodiversité de leur territoire. Elle est complémentaire des documents de planification régionale et des stratégies régionales en place (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Document Stratégique de Façade...), pour une meilleure cohérence des politiques publiques en faveur de la biodiversité.

La SRB n'a pas de portée réglementaire, mais elle est **l'expression de la mobilisation des différents acteurs régionaux** (institutionnels, associatifs, socio-professionnels, chercheurs...) et en cela, elle a vocation à **créer du lien** et à **renforcer les initiatives** publiques et privées en faveur de la biodiversité.



Un projet partenarial

La Région Nouvelle-Aquitaine et l'État (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine et Direction régionale de l'Office Français de la Biodiversité en lien avec les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne) ont lancé officiellement l'élaboration de la SRB lors du Comité Régional de la Biodiversité du 6 mars 2019.

L'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA) assure l'élaboration technique de la SRB NA en lien avec l'Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement (Ifrée), le Comité Français de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) et de nombreuses contributions d'acteurs régionaux naturalistes, scientifiques, socio-économiques, gestionnaires de milieux naturels et collectivités territoriales.

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine naturel (CSRPN) et le Comité Régional de la Biodiversité (CRB) sont consultés pour avis tout au long de l'élaboration de la SRB.



Candidature au programme « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN)

Le programme TEN mené par l'Office Français de la Biodiversité vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité.

La reconnaissance « Territoire engagé pour la Nature » apporte :

- o Un accompagnement par des experts
- o Un renforcement des connaissances et des compétences sur la biodiversité
- o La facilitation à l'accès de financements existants
- o Une visibilité à l'échelle nationale et internationale
- Un accès au « club des engagés »

L'Agglomération d'Agen a candidaté à ce programme mais n'a pas été retenue. Ce programme est une opportunité pour l'Agglomération d'Agen de valoriser sa volonté de préserver la biodiversité et de pouvoir bénéficier de moyens supplémentaires pour parvenir à atteindre ses objectifs ambitieux. Aussi, une nouvelle candidature sera déposée lors d'un nouvel appel à projet.



Pour rappel, une phase de concertation avait été organisée par l'Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine sur l'ensemble du territoire de la région, découpé en 8 zones. Cette concertation avait abouti à 153 fiches actions qui ont été réduites à 63 après un travail de consolidation ((fiches amendées, fusionnées, nouvelles fiches actions) lors du séminaire régional du 08/03/2022.



Pour faire suite à cette phase de concertation et pour finaliser l'élaboration de la Stratégie, la région a organisé le 05/04/2022 une réunion de travail à laquelle l'Agglomération d'Agen a participé. La collectivité a ainsi contribué à l'élaboration du plan d'actions de la future stratégie avant son passage à la commission « Stratégies » du Comité Régional de la Biodiversité le 3 mai 2022.

Les ateliers de travail ont permis d'identifier, pour chaque thématique, les enjeux, les dispositifs techniques et financiers, les résultats attendus, les objectifs à atteindre, les indicateurs de suivi, les liens avec la SNB et les autres stratégies régionales.

❖ Promulgation de la Stratégie Régionale de la Biodiversité :

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) a été promulguée en octobre 2022 pour une durée de 10 ans, accompagnée d'un plan d'actions 2023-2032 co-construit avec les acteurs du territoire néo-aquitain et composé de 5 orientations :

- o PRÉSERVATION : Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité
- TERRITOIRES: Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique
- MOBILISATION : Une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité, et mobilisée pour agir
- COHÉRENCE DES POLITIQUES : La biodiversité au cœur de politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces

Indispensable à la bonne mise en œuvre de la SRB, un dispositif de suivi permettra de mesurer l'état d'avancement et l'efficacité de la SRB, et d'ajuster si besoin l'organisation et la stratégie d'action de la SRB afin d'atteindre les objectifs fixés. Une évaluation est prévue à mi-parcours de la durée de la SRB (5 ans) afin de réajuster la stratégie d'actions, les financements... Au terme des 10 ans de la SRB, une évaluation finale est réalisée afin de reconduire (ou non) l'ensemble des actions de la SRB.



2.4 La préservation des ressources en eau

Gérer durablement l'eau est indispensable pour permettre un développement économique compatible avec un accès à une eau de qualité pour tous, tout en protégeant les milieux et la biodiversité. C'est l'objectif de la politique publique de l'eau de l'Agglomération d'Agen et des démarches visant à limiter les pressions sur l'eau et les milieux aquatiques.

❖ Le bassin versant au cœur d'une gestion durable

De leur source vers la mer, les fleuves traversent de nombreuses limites administratives, parfois même des frontières. Le bassin versant s'affranchit de ces limites : c'est sur ce territoire que les liens amont-aval des milieux aquatiques prennent sens. Une altération de la qualité de l'eau à l'amont du bassin versant (près des sources) peut perdurer sur plusieurs centaines de kilomètres et impacter les usages de l'eau beaucoup plus en aval.

Le renouvellement de l'eau des milieux aquatiques et des nappes souterraines peut par ailleurs prendre beaucoup de temps et les délais nécessaires pour éliminer une pollution sont ainsi parfois très longs, et imposent que la gestion de l'eau soit conduite dans un cadre durable.



Ainsi, le SDAGE Adour-Garonne (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), document d'orientation stratégique pour notre territoire, a par exemple pointé dans son diagnostic fin 2021 que 50% des masses d'eau superficielles du bassin versant étaient en bon état écologique. Pour la période d'action 2022/2027, il fixe l'amélioration de cet état à 70% des rivières en bon état écologique.

❖ La directive-cadre sur l'eau au centre de la politique de l'eau

La directive-cadre sur l'eau (DCE) considère l'eau non pas comme un bien marchand, mais comme un patrimoine commun à protéger et à défendre. Elle fixe des objectifs pour rétablir ou maintenir le bon état de toutes les eaux (des cours d'eau, des plans d'eau, des eaux littorales et des eaux souterraines). Elle instaure le bassin hydrographique (bassin versant des grands fleuves) comme échelle pertinente de gestion de l'eau. Elle tient compte des spécificités locales, en déterminant des objectifs à une échelle plus fine telle que les « masses d'eau » homogènes de plus petite taille (portions de cours d'eau, plans d'eau …). La méthode repose sur plusieurs documents, adoptés pour chaque grand bassin : l'état des lieux, le programme de surveillance, le plan de gestion et le programme de mesures. Le territoire de l'Agglomération d'Agen est donc concerné et impliqué dans les objectifs du SAGE Adour-Garonne (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) notamment sur le déploiement des mesures de préservation de la qualité de l'eau et la contribution à la lutte contre le déficit en eau (objectif général 2 du PAGD Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau).

Limiter les impacts des usages de l'eau et des milieux aquatiques

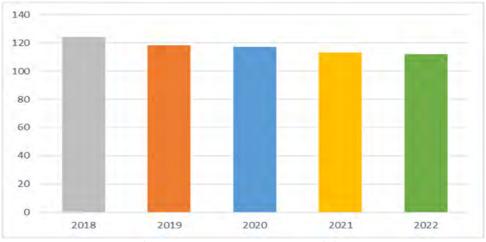
L'augmentation de la population et des activités économiques conduit à une demande croissante en eau : agriculture, refroidissement des centrales de production d'électricité, loisirs variés, etc... Ces usages peuvent entraîner des pressions sur les milieux aquatiques : artificialisation, prélèvements excessifs d'eau, rejets polluants, atteintes à la biodiversité, etc. Si ces pressions ne sont pas suffisamment maîtrisées, elles peuvent altérer la quantité et la qualité de l'eau, et restreindre en retour les usages de l'eau.

Pour garantir des ressources en eau de qualité et en quantité suffisante sur le long terme, limiter les pressions qui s'exercent sur l'eau et les milieux aquatiques est ainsi indispensable. Complémentaire de la gestion durable de l'eau, cet objectif implique la généralisation de bonnes pratiques par les acteurs, ainsi que la mise en œuvre d'incitations financières et de réglementations adaptées.



Les investissements contractuels gérés par le délégataire de l'Agglomération d'Agen, la SAUR, se poursuivent. On notait dès 2021 les effets de ces derniers avec notamment une amélioration très nette des rendements de réseaux de distribution d'eau potable qui gagnaient 7,5 points entrainant par là même une diminution des volumes pompés de plus d'1 Mm³ sur l'année 2021.

❖ Consommation eau potable en m³ par foyer



Données extraites rapport annuel délégataire

La tendance à la baisse de la consommation en eau potable se poursuit avec une consommation par foyer de -1% sur 2022 par rapport à 2021 et de près de -10% par rapport à 2018.

❖ La COP 47

Le Cluster Eau & Adaptation au Changement Climatique du Sud-Ouest porte depuis plusieurs années l'ambition d'une dynamique d'innovation proposant des solutions intelligentes et durables d'adaptation au changement climatique basées sur l'eau, le végétal et l'énergie.

La COP 47 est la manifestation annuelle qui permet, chaque année, de réunir les acteurs de Nouvelle-Aquitaine et du grand Sud-Ouest concernés par l'eau et l'adaptation au changement climatique.

Afin de poursuivre le lien étroit entre la Recherche, les Entreprises, les Collectivités et les autres clusters ou pôles de compétitivité, à chaque édition, des intervenants de dimensions locale, régionale ou nationale apportent des solutions innovantes dans les domaines de la ressource en eau, des impacts du climat, selon les territoires et dans la ville.

La 7ème édition a eu lieu le 24/11/2022 sur le thème de: « Eau & Énergie, urgences d'aujourd'hui ».

Près de **95 participants en présentiel et 58 en Live** étaient présents à cet événement où élus, experts, institutionnels et acteurs de l'aménagement du territoire sont venus pour explorer ensemble les perspectives et les actions à mettre en place pour rendre nos territoires plus résilients.







3. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

La persistance de la pauvreté, la montée des exclusions sociales, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, l'augmentation des tensions sociales démontrent bien que la croissance n'implique pas toujours un progrès social. Il est ainsi nécessaire de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, entre les sociétés et entre les territoires, et de s'assurer d'un juste partage des richesses.

Favoriser les échanges culturels ou générationnels, promouvoir l'emploi et la solidarité, rendre la collectivité accessible sont autant de choix faits par l'Agglomération d'Agen afin que chacun trouve sa place. Afin de faire de l'Agglomération un territoire de solidarité plusieurs actions sont portées/relayées par sa « Direction de la Solidarité ».

Contrat de ville

La politique de la ville de l'Agglomération Agenaise s'est construite au fil des années sur un principe de coopération entre l'Etat, les collectivités locales, les institutions et les associations. Les contrats de ville de nouvelle génération constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément rénovée qui se traduit par les objectifs stratégiques suivants :

- o Développement économique et Emploi
- o Habitat et cadre de vie
- Cohésion sociale

La Cohésion Sociale

En complément du contrat de ville, l'Agglomération d'Agen accompagne financièrement les communes et les associations dans la mise en place d'actions en faveur de la cohésion sociale avec les axes transversaux ci-dessous :

- Lutte contre les discriminations Égalité homme/femme
- Développement durable
- Santé
- o Promotion des valeurs républicaines







La prévention de la délinquance : L'Unité Médiation/Prévention de l'Agglo

L'Unité médiation/ Prévention est un service public de proximité qui tend à rétablir la paix sociale en anticipant les difficultés par :

- L'écoute et le dialogue
- La gestion des conflits
- o L'orientation des habitants et l'incitation à la démarche participative
- o La promotion des activités sportives et culturelles auprès des jeunes
- Le signalement des dégradations

Les missions essentielles sont:

- o Une présence renforcée sur les quartiers prioritaires (QPV)
- Une veille lors des sorties des groupes scolaires et devant les arrêts de bus
- o Une présence préventive sur les lieux sensibles du centre-ville
- Une participation aux actions du CISPD en lien avec les partenaires, les centres sociaux, les collèges et lycées, les bailleurs sociaux, la prévention spécialisée ...



3.1 Un territoire soutenant une rénovation massive des bâtiments et un accompagnement des particuliers

La hausse brutale des prix de l'énergie ainsi que des logements mal isolés menacent l'équilibre financier de millions de ménages. Les collectivités ont un rôle crucial à jouer pour détecter et accompagner les plus fragiles et lutter contre la précarité énergétique. Améliorer la performance énergétique des bâtiments, c'est agir à la fois pour la transition écologique et la justice sociale, lutter contre le changement climatique et les fins de mois difficiles.

❖ Développer un service public de rénovation énergétique

L'Agglomération d'Agen a mis en place un dispositif d'accompagnement des ménages dans leur projet d'amélioration de la performance énergétique de leur logement pour simplifier les démarches techniques, financières et administratives. La création de la Plateforme de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) permet aux particuliers, de bénéficier d'un conseil personnalisé à chaque étape de leur projet :

- o En apportant des informations concrètes et pratiques sur la réalisation de leurs travaux
- o En conseillant les particuliers (identifier les meilleures solutions et prioriser les travaux)
- o En faisant connaître les aides financières mobilisables
- o En aidant au suivi des travaux pour s'assurer d'une réalisation parfaite.

De plus, pour les ménages les plus fragiles, l'Agglomération d'Agen participe à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour les aider à rénover leur logement. Ce dispositif propose des aides financières et un accompagnement en faveur de la réalisation de travaux d'amélioration de leur habitat.



* L'Agglomération d'Agen ... consommer mieux, consommer moins !!!

De son côté, l'Agglomération d'Agen a engagé des actions fortes pour la transition énergétique qui visent à réduire considérablement ses consommations énergétiques. Deux axes majeurs, qui sont la rénovation et la sobriété énergétiques, permettront d'atteindre ses objectifs.

La **rénovation énergétique** de son patrimoine bâti consiste à **optimiser et à améliorer la performance** énergétique des bâtiments :

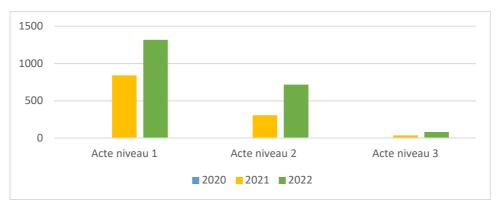
- o En réalisant des travaux d'amélioration de l'isolation, de la ventilation,
- o En installant des équipements moins énergivores, des dispositifs de pilotage
- o Et/ou en recourant aux énergies renouvelables autant que faire se peut

La sobriété énergétique est une démarche interne transversale qui vise à réduire les consommations d'énergie en supprimant certains usages et en changeant certaines pratiques:

- o Former et sensibiliser les agents (Ex : éteindre les lumières, les ordinateurs ...)
- o Passer de la surabondance à la suffisance matérielle (Ex : réparer, acheter de la seconde-main...)
- Passer de la propriété aux services partagés : favoriser le partage et la mutualisation pour limiter la surconsommation (Ex : le co-voiturage, mise en commun de matériels acquis...)



Nombre d'Actes niveau 1,2 et 3 réalisés par la plateforme PREH

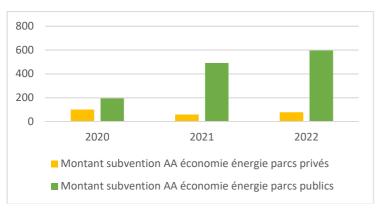


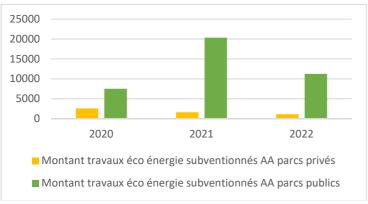
La plateforme a été créée courant 2021 et l'on a pu observer dès le début, une demande importante des usagers. Deux conseillers ont été embauchés dès sa mise en place. En 2022, un troisième a été recruté. Ils sont à disposition du public pour un accompagnement gratuit et personnalisé selon 3 niveaux :

- Acte niveau 1 : informations (technique, financière, juridique, sociale, rappel recommandations)
- Acte niveau 2 : conseil personnalisé sur les aides et financements spécifiques, assistance à la mobilisation des certificats d'économies d'énergie, à l'utilisation des plateformes numériques de dépôts des aides, définition des étapes et travaux de rénovation du logement adapté aux besoins du ménage
- Acte niveau 3 : accompagnement pré-travaux, phase amont du chantier, visite sur site, réalisation d'une évaluation énergétique

2022 confirme la nécessité de cette plateforme au travers de son utilisation de plus en plus importante par les usagers.

Montants des subventions et travaux d'économie énergie en k€





Lors du conseil communautaire du 2 décembre 2021, a été approuvé le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Energie, autonomie et lutte contre l'habitat indigne » de l'Agglomération d'Agen pour la période 2022-2024 sur l'ensemble des communes de son territoire en dehors du périmètre déjà couvert par l'OPAH-RU d'Agen.

Il est prévu d'accompagner 309 logements sur 3 ans dont 210 sur des Travaux « amélioration énergétique et lutte contre la précarité énergétique ».

Les modalités d'intervention financières concernant les « subventions travaux » reposent sur un système d'abondement des aides de l'Anah par l'Agglomération d'Agen selon certaines conditions. L'enveloppe financière prévisionnelle totale consacrée aux subventions travaux s'élève donc à 289 K€ sur la durée du PIG soit 96,3 K€ par an.



3.2 Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Agenais

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) mobilise et renforce l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement des publics exclus du marché du travail (entre 500 et 600 personnes par an).

Public concerné par le PLIE de l'Agenais

Le dispositif du PLIE s'adresse aux personnes domiciliées sur le territoire de l'Agglomération d'Agen et qui sont :

- Soit demandeur d'emploi de longue durée (plus de 12 mois)
- o Soit bénéficiaire des minimas sociaux
- o Soit personne en difficulté sociale sollicitant un accompagnement renforcé vers l'emploi

❖ Les objectifs du PLIE

Il a pour objectif de stabiliser sur des emplois durables des personnes de premier niveau de qualification qui en étaient jusque-là écartées du fait de leurs difficultés sociales et professionnelles :

- o En proposant un accompagnement renforcé à des personnes éloignées de l'emploi
- o En facilitant l'accès à la formation et à l'emploi, par le biais de stages, de visites d'entreprises et de mises en relation sur les offres d'emploi
- o En mettant en place des actions innovantes pour lutter contre les freins périphériques à l'emploi.

Les actions du PLIE

Les actions sont de natures variées et sont proposées au regard des besoins et projets individuels. Il s'agit de formations, de bilans, d'évaluations, d'acquisition d'expérience au travers des structures d'insertion par l'activité économique, des contrats aidés...

Le PLIE de l'Agenais est partenaire de la Mission Locale de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent qui assure la coordination de l'Espace Régional d'Information de Proximité de Nouvelle-Aquitaine (ERIP NA) sur le territoire de l'Agglomération d'Agen. Les ERIP NA sont des sites financés par la Région Nouvelle-Aquitaine, basés sur le partenariat entre les acteurs locaux (Pôle emploi, CIO, Missions locales, Maisons de l'emploi, PLIE...) et Aquitaine Cap Métiers.



Renforcement de l'employabilité des participants

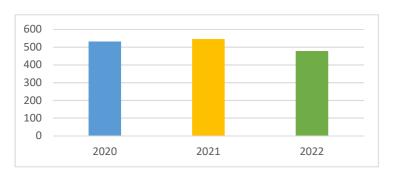
Ces dispositifs de renforcement de l'employabilité permettent de favoriser la professionnalisation des participants et d'élargir leurs opportunités sur le marché du travail en phase avec les besoins du territoire.

Il s'agit de la mise en place d'actions spécifiques de renforcement des compétences qui correspondent aux besoins individuels et ou collectifs repérés auprès des participants. Le PLIE de l'Agenais met en œuvre un plan d'actions adapté chaque année en fonction du public accompagné. Des actions comme « Valorisation des compétences acquises à l'étranger », « Estime de soi », « En route vers le numérique » « PSC1 » … ont été mises en place.

Relations entreprises

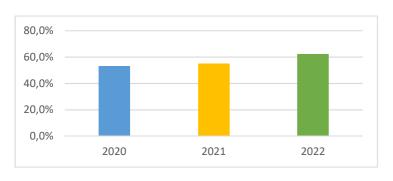
Le PLIE de l'Agenais intervient également auprès des employeurs afin de favoriser les mises en relation sur les offres d'emploi. Il propose aux entreprises un service de conseil et d'aide au recrutement. Il intervient enfin après la reprise d'emploi ou l'entrée en formation qualifiante, pour favoriser l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes.

Nombre de participants accompagnés par le PLIE



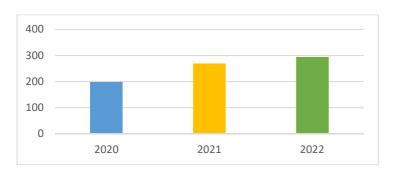
2022 est en légère baisse par rapport à 2021.

Taux de sorties positives du dispositif PLIE



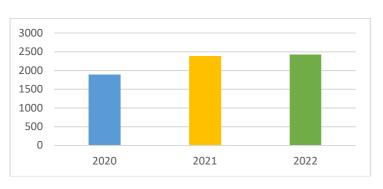
L'année 2022 présente un taux de 62.4% en hausse de 13.4% par rapport à 2021 qui était à 55% pour les sorties positives du dispositif PLIE.

Nombre de bénéficiaires de la clause insertion



Le nombre de bénéficiaires de la clause insertion poursuit sa forte hausse en 2022.

Nombre d'étapes mobilisées par les participants du dispositif PLIE



Le nombre d'étapes mobilisées est toujours en hausse en 2022.

3.3 Le Plan de Mobilité

L'Agglomération d'Agen a lancé son Plan De Mobilité (PDM) afin de définir et mettre en œuvre un **ensemble de mesures** visant à **optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements** sur le territoire et réduire les inégalités en matière de déplacements pour garantir à tous l'accès aux services.

❖ Le contexte territorial de l'Agglomération d'Agen :

Une utilisation très importante de la voiture particulière a été observée lors du diagnostic due au caractère rural du territoire. De plus, les services sont principalement concentrés sur le cœur d'Agglomération impliquant de nombreux déplacements routiers générant des nuisances (pollution, bruit...).

De nombreuses personnes âgées habitent en milieu rural, avec des capacités de déplacement à pied et à vélo limitées et une offre de transport peu adaptée. Il en est de même pour les logements sociaux qui sont éloignés d'une desserte en transport collectif ou ont une desserte inadaptée.

Enfin, des projets d'envergure n'ont pas fait l'objet d'une étude d'organisation des mobilités (cité administrative, rénovation quartier Rodrigues).

Les enjeux des mobilités à venir

Il est primordial de réduire l'usage auto-soliste de la voiture et de développer des mobilités partagées (autostop organisé, covoiturage...) ou douces en rendant notamment les transports collectifs plus attractifs et compétitifs par rapport à la voiture, en développant le conseil en mobilité, en accompagnant la politique cyclable et le développement de la marche.

Mais la réussite passe aussi par la mobilité inclusive qui est un objectif de déploiement des différentes offres de mobilité disponibles sur le territoire afin de les rendre plus accessibles pour les usagers qui éprouvent des difficultés à se déplacer de manière autonome dans le cadre de la réalisation de leurs déplacements ...



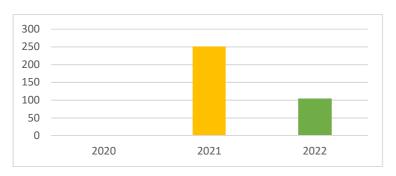
La mobilité pour tous

En dehors des centres-villes du cœur d'agglomération, le déplacement des **Personnes à Mobilités Réduites** (PMR) **est** assez limité et l'accessibilité au réseau de transport en commun encore faible n'est pas favorisée par le manque de lisibilité et d'information.

L'enjeu pour l'Agglomération d'Agen sera :

- D'assurer **un suivi ou une évaluation des** Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE)
- D'améliorer l'accessibilité générale du territoire, permettant une amélioration du confort de marche pour tous
- De rendre accessible tous les arrêts de transport en commun
- De partager et faciliter **l'accès à l'information sur les services de mobilité** à destination des publics fragiles (PMR, faible revenu...)

Sensibilisation des actifs aux développement des mobilités durables (nombre d'actifs sensibilisés)



Dans la continuité de 2021, une sensibilisation aux mobilités durables est réalisée auprès des actifs de l'Agglomération d'Agen afin qu'ils soient, dans un premier temps, informés de toutes les offres de mobilité proposées sur le territoire et qui peuvent répondre à leurs attentes.

* L'application Agglo Agen Mobilités : Une expérience de mobilité complète

L'application Agglo Agen Mobilités, lancée en 2022, offre une expérience de mobilité complète, depuis le domicile jusqu'à la destination. Bus, vélos, trains... elle simplifie les déplacements sur le territoire de l'Agglomération d'Agen et au-delà en créant des itinéraires multimodaux.

L'application intègre les informations horaires en temps réel du réseau Tempo, les données horaires des réseaux SNCF et des transports régionaux, le nombre de vélos disponibles sur les stations vélo en libreservice Tempo Vélo



14 nouvelles stations vélo dans l'Agglomération d'Agen

L'Agglomération d'Agen a décidé de renforcer l'offre de location en libre-service de Vélo à Assistance Electrique (VAE) en déployant 14 nouvelles stations représentant 90 vélos sur le territoire.

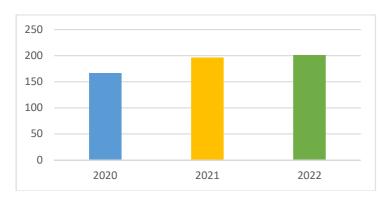
11 stations ont été déployées sur la commune d'Agen, à proximité de parkings et d'équipements structurants. Elles maillent le territoire de la ville-centre pour accompagner les usagers dans les derniers kilomètres de leurs déplacements.

Le service a été étendu au-delà de la commune d'Agen avec 3 stations implantées à Bon-Encontre, Le Passage d'Agen et Pont-du-Casse.





Nombre de personnes PMR inscrits au TPMR



Le service Tempo PMR est un service assuré en porte-à-porte sur l'Agglomération d'Agen du lundi au samedi avec un véhicule spécialement adapté pour les personnes à mobilité réduite.

Chaque bénéficiaire dont la carte d'invalidité mentionne le besoin d'accompagnant peut être accompagné lors de son voyage.

Le nombre de personnes inscrites à ce service est en augmentation.



4. Épanouissement de tous les êtres humains

Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles doivent leur permettre d'accéder à l'éducation et à la connaissance de leur environnement. Cette attention à l'épanouissement de chaque individu présent sur leur territoire ne doit pas cependant hypothéquer les possibilités d'épanouissement de celles et ceux qui y seront présents demain, ni de ceux et celles qui vivent ailleurs.

Objectif

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature avec accès aux biens et aux services essentiels (eau, nourriture, éducation, santé, logement, environnement sain...). Pour autant, ces besoins ne sont pas toujours équitablement satisfaits au sein des populations : entre territoires, entre populations urbaine et rurale, entre classes sociales et catégories socioprofessionnelles, entre travailleurs et chômeurs...









Les enjeux sur le territoire

- L'égalité: L'égalité est la condition de base de l'épanouissement. Elle est mise en œuvre surtout par des règles négatives de protection contre les discriminations, elle peut être améliorée par des mesures d'actions positives valorisant certaines catégories de personnes exclues en raison de leur âge, leur état de santé, leur situation sociale, professionnelle, personnelle ...
- La formation : La formation est l'élément qui permet de valoriser l'être humain et qui l'aide à découvrir ses talents les plus cachés. Permettre à une classe d'âge, la plus large possible, d'accéder à un niveau de connaissance toujours plus élevé est primordial. La poursuite des études dans l'enseignement supérieur doit être accessible pour ceux qui le veulent.
- O La santé : Toutes les personnes qui ont besoin de voir un médecin ou d'avoir accès à des soins devraient pouvoir le faire dans un système de soins de proximité, adapté et inclusif.

❖ Le bien-être au travail

En tant qu'employeur, l'Agglomération d'Agen a l'obligation de veiller à la santé et à la sécurité de ses agents. La démarche Qualité de Vie au Travail (QVT), développée au sein de l'Agglomération, a pour objectif de contribuer à l'amélioration des habitudes de vie (santé, sport, sommeil...), de l'environnement de travail (ergonomie, avantages sociaux, amélioration des conditions de travail...), des pratiques de management (reconnaissance, écoute, accompagnement...) et de la conciliation vie privée/vie professionnelle (organisation, intensité, télétravail...). Suite à la réalisation d'une enquête au premier semestre 2019, un plan d'actions pluriannuel a été conçu jusqu'en 2023. Au total, 51 actions QVT ont été recensées : 20 actions sont en cours ou déjà réalisées, 23 actions sont réalisables et 8 sont des pistes de réflexion.



4.1 Le Contrat Local de Santé

Un Contrat Local de Santé (CLS) a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local. Le Contrat Local de Santé de l'Agglomération d'Agen couvre le territoire de l'Agglomération d'Agen, compétente en matière de développement local sur 44 communes.

Contexte

Le Contrat Local de Santé (CLS) est issu de la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » du 21 juillet 2009. Il a pour objectif de construire avec l'ensemble des acteurs de santé, du social et du médico-social, un projet de santé adapté aux spécificités du territoire afin de conduire des actions qui répondent au plus juste aux besoins de ses habitants et donc de mieux coordonner les politiques de santé pour réduire les inégalités d'accès à la santé et aux soins.

La dynamique impulsée par la **démarche de co-construction** est garante d'une meilleure cohésion et efficacité des synergies territoriales en matière de santé. Elle permet de **mettre en cohérence** les objectifs du **Projet Régional de Santé** de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et **les initiatives locales existantes** en matière de santé, ainsi que les aspirations des collectivités territoriales.

Le CLS concerne toute la santé en s'intéressant aussi bien à la prévention qu'à l'organisation des soins. Il définit certains enjeux prioritaires, identifie les thématiques transverses à traiter, et cela pour l'ensemble des champs, depuis la promotion de la santé jusqu'à l'aide à la réadaptation, en passant par l'offre de soins, l'accompagnement médicosocial et la veille sanitaire.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ AGGLOMÉRATION D'AGEN 2019-2024

Les 4 axes stratégiques du CLS de l'Agglomération d'Agen

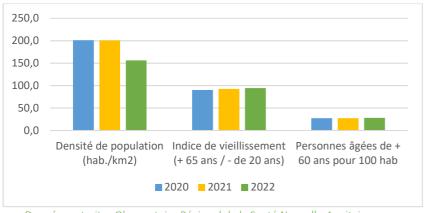
Ces **4 axes stratégiques** sont déclinés en actions opérationnelles assorties d'un calendrier de mise en œuvre. Des objectifs opérationnels ont également été définis pouvant être complétés selon l'évolution des besoins du territoire et une attention particulière est portée auprès des publics jeunes, fragiles et en perte d'autonomie.

- AXE 1 : faciliter l'accès aux soins et les parcours de santé : Permettre à chacun d'avoir un accès juste aux soins et un parcours de santé sans interruption, en favorisant la présence médicale, y compris dans les zones les plus sous-dotées.
- AXE 2 : coordonner et développer les actions de prévention pour la santé : La prévention est un aspect essentiel pour prévenir l'absence de maladies ou de dégradation de la santé. L'axe 2 se concentre essentiellement sur le dépistage des cancers, les addictions et les vaccinations.
- AXE 3 : renforcer les environnements favorables à la santé : L'environnement et le cadre de vie sont des éléments essentiels pour une bonne santé. Ainsi, le Contrat Local de Santé cherche à développer des actions pour sensibiliser sur :
 - L'importance d'une bonne nutrition et la pratique d'une activité physique
 - · Les actions et bons gestes pour améliorer la qualité de l'air
 - L'intégration de la santé dans toutes les politiques publiques et les aspects de la vie
- O AXE 4 : développer une communication adaptée en terme de santé : Parler santé est un langage parfois complexe et inaudible. Un travail de communication, auprès des publics tout comme entre professionnels, est donc à réaliser pour permettre une meilleure coordination des acteurs sur le territoire. Chaque citoyen doit pouvoir s'approprier sa santé et en être un véritable acteur.



La population

Avant toute action sur un territoire, il est important de prendre en compte la population qui y réside.

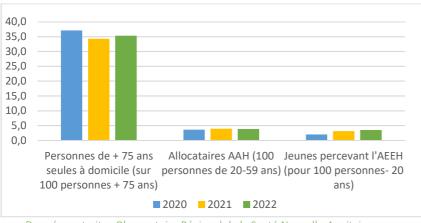


Données extraites Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine

Nous pouvons observer que la densité de la population est en nette baisse, ce qui s'explique entre-autre par l'intégration des communes de l'ex-PAPS qui est un territoire très rural.

L'indice de vieillissement quant à lui continue d'augmenter. Cela implique de rester vigilant car si le territoire présente un profil trop âgé, des actions spécifiques pour les personnes dépendantes devront être engagées.

Les personnes vulnérables (personnes âgées / handicapées)



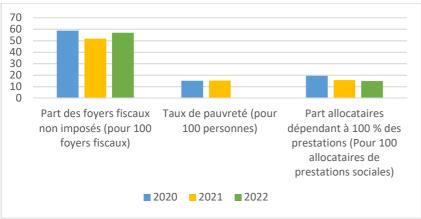
Données extraites Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine

AAH: Allocation aux Adultes Handicapés

AEEH: Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

Une personne vulnérable peut être définie comme une personne n'étant pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou psychique. Dans l'ensemble, nous observons que nous sommes aux taux mesurés en Lot-et-Garonne. Il est donc important d'adapter la politique publique en tenant compte des besoins de cette population.

Les ressources



Données extraites Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine

Les conditions de vie peuvent être considérées comme l'ensemble des facteurs économiques et sociaux caractérisant la vie d'un groupe social. Connaître le profil de la population du territoire peut ainsi permettre d'adapter l'environnement professionnel et de développer des actions et dispositifs correspondant au mieux aux besoins de santé locaux.



4.2 Jeunesse - éducation

L'engagement en faveur de la jeunesse constitue l'une des marques de fabrique de l'Agglomération d'Agen. La jeunesse est au cœur de ses priorités afin de faciliter l'épanouissement, la réussite, l'ouverture au monde, l'accès des jeunes à la culture et aux sports mais aussi leur engagement en faveur d'une éco-citoyenneté ceci afin de favoriser leur épanouissement, leur inclusion sociale et professionnelle et développer leurs capacités d'autonomie.

L'Éducation populaire

Par un appui à la vie associative, aux collectivités et aux habitants, l'Agglomération d'Agen anime une politique active de soutien à l'éducation populaire sur son territoire. Elle poursuit trois grandes orientations :

- Contribuer à l'éducation, à l'épanouissement, à l'émancipation, à la prise de responsabilité, à la citoyenneté et à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en lien avec les adultes.
- Œuvrer au (mieux) vivre ensemble, à la mixité sociale, à l'intégration aux valeurs républicaines des jeunes et des adultes.
- o Favoriser l'accessibilité des actions proposées aux familles et aux personnes les plus fragiles.

L'enseignement supérieur et la recherche

L'Agglomération d'Agen assure la compétence Enseignement Supérieur et Recherche et intervient pour cela sur le champ des formations POST-BAC présentes sur son territoire. A ce titre, l'Agglomération d'Agen consacre 1 million d'euros par an, soit 2,5 % de son budget de fonctionnement, à soutenir et développer les filières de formation supérieures et la recherche.

Quelle soit littéraire, scientifique ou technologique, les campus présents sur le territoire proposent une offre de formation étendue avec un taux de réussite exceptionnel, égal ou supérieur aux grandes villes universitaires. Cette réussite est principalement due à un environnement pédagogique privilégié avec des enseignants accessibles et des équipements de qualité. De plus, les possibilités de logements sont variées, à des prix de loyers accessibles et des coûts et temps de transport réduits.

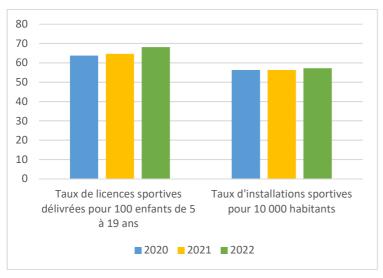


Développement de l'enfant à travers le sport et la découverte

L'activité physique est fondamentale pour le développement de l'enfant. Les connaissances et aptitudes emmagasinées durant le jeu contribuent fortement au développement, non seulement du corps, mais aussi de l'esprit. Différents sites sur le territoire permettent d'accueillir les familles, par exemple :

- Le site nature de Trotte-Lapin est un site de découverte et de sensibilisation à l'environnement ouvert toute l'année. Tous les curieux de nature peuvent arpenter les sentiers et sa mosaïque de milieux naturels : forêt, prairies, ruisseau, ancienne carrière et son corps de ferme du XIXème siècle avec ses chênes centenaires ! Le site est classé Espace Naturel Sensible (ENS) par le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne.
- Le parc naturel de Passeligne-Pélissier avec ses 14 kms de cheminements cyclistes ou piétons, des city-stades, des terrains de foot, de rugby ou encore de volley, des aires de jeux, des tables de pique-niques... Ce parc est le véritable « poumon vert de l'Agglo ». Il permet des sorties sportives ou un moment de détente et il accueille également de nombreuses manifestations organisées par des associations sportives, environnementales...

Le sport

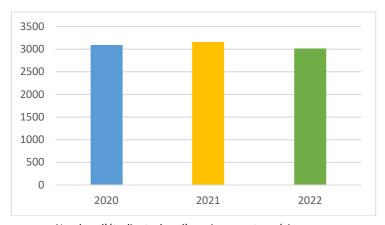


Données extraites Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine

Le suivi des licences sportives est important car au travers de la pratique du sport, de nombreuses valeurs sont portées : respect de l'éthique, des valeurs éducatives et humanistes ; promotion du "vivre ensemble" et apprentissage de la vie associative. De plus, l'activité physique est vitale pour le développement général de l'enfant.

Il est donc important de suivre l'évolution de ces paramètres sur notre territoire. Notre taux de licence (68.1%) est en très nette hausse ce qui est très positif. Toutefois nous notons une disparité entre les garçons (81.8%) et les filles (54.4%) qu'il est important de surveiller.

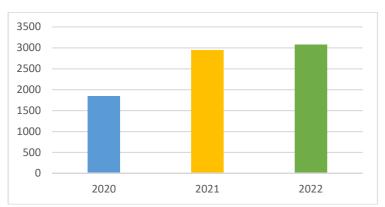
L'enseignement supérieur :



Nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur Données extraites du service Developpement économique et attractivité

L'implantation d'écoles d'enseignement supérieur permet au territoire de développer une offre de formation pour avoir des étudiants bien formés, et ainsi répondre aux besoins économiques du tissu d'entreprises locales. C'est un levier de croissance économique, mais aussi un moyen de lutter contre le vieillissement de la population et l'exode des jeunes, tout en favorisant la redynamisation des villes moyennes. En 2022, le nombre d'étudiants est en légère baisse mais reste toutefois encore important sur notre territoire.

Fréquentation du site naturel de Trotte-Lapin



Données extraites du service Enfance et jeunesse

Le site de Trotte-Lapin a pour but de faire découvrir la nature et de sensibiliser la population à l'environnement toute l'année. Il est proposé aux familles de très nombreuses animations adaptées aux saisons. Après une légère baisse en 2020 liée au COVID, la fréquentation de ce site poursuit son ascension et dépasse les 3000 visites annuelles en 2022.





4.3 Ressources économiques et emploi

Le territoire de l'Agglomération d'Agen dispose de nombreux atouts pour installer et développer une activité économique : transports, infrastructures, disponibilités foncières, fiscalité, formation, accompagnement personnalisé... L'Agglomération d'Agen est un territoire en pleine évolution économique qui s'étend sur un bassin d'emplois de plus de 150 000 habitants. Avec une qualité de vie préservée, un marché immobilier accessible, l'Agglomération d'Agen accueille des entreprises de pointe et dispose d'une fiscalité attrayante.

Une terre d'innovation

Dense et diversifié, le tissu économique s'appuie notamment sur la filière **agro-alimentaire**, la logistique, la pharmacie et les énergies renouvelables. Autour d'infrastructures émergentes dont le Technopôle Agen Garonne, de nouvelles filières vont éclore et les offres foncières se multiplier.

L'Agglomération d'Agen a créé toutes les **conditions favorables** au développement économique. Elle accueille de **grandes entreprises** telles qu'UPSA, De Sangosse, JeChange.fr ou encore Fonroche. L'Agropole a joué son rôle en faisant émerger le secteur agroalimentaire comme marqueur de l'économie agenaise.

Des conditions d'installation favorables

L'Agglomération d'Agen aménage et commercialise ses zones d'activités avec le souhait de favoriser la création et le développement d'entreprises sur son territoire. Les filières de l'économie numérique, de l'économie verte, l'aéronautique ou encore l'agro-alimentaire sont en pleine expansion sur l'agglomération.

C'est pourquoi **l'offre foncière,** mais également immobilière, font partie des priorités. Un **programme immobilier** est mis en place sur le **Technopôle Agen Garonne**. En collaborant avec des agences et promoteurs immobiliers, l'Agglomération d'Agen est informée de la disponibilité des locaux sur le territoire, permettant aux prospects d'accéder à des **solutions** en vue de leur **implantation** future. Ainsi, la création d'offres foncières de qualité est un enjeu réel dans le but d'accompagner les futurs projets.







❖ Le plus du PLIE (Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi)

Le PLIE travaille à renforcer le partenariat avec les entreprises, collectivités et associations dans un objectif de retour à l'emploi du public. C'est la raison pour laquelle le PLIE propose une offre de service d'appui au recrutement afin de permettre aux employeurs de recruter dans les meilleures conditions :

- o Aide à la définition des besoins Pré sélection et présentation des candidats,
- o Mise en place des formations nécessaires à la bonne intégration des candidats,
- o Conseil sur les dispositifs d'aide à l'emploi,
- Suivi du candidat pendant les 6 mois après l'embauche pour sécuriser le maintien dans l'emploi.

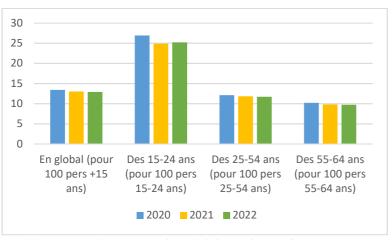
Le plus de la Mission Relations Entreprises

En lien étroit avec le service économie, les chargés de relation entreprise ont pour objectif d'établir des contacts privilégiés avec les entreprises, collectivités et associations sur le territoire de l'Agglomération d'Agen :

- Aider les entreprises déjà implantées ou en prospection dans leur problématique de recrutement : définition des besoins, analyse des compétences disponibles sur le territoire, orientation parmi les dispositifs de droit commun (contrat aidé, aide à la formation, aide au recrutement...), mobilisation des acteurs de l'emploi pour apporter une réponse sur mesure aux projets des entreprises, proposition de candidatures,
- o Informer sur les services et les projets de l'Agglomération d'Agen,
- o Faciliter le lien avec les services économie, urbanisme et aménagement.



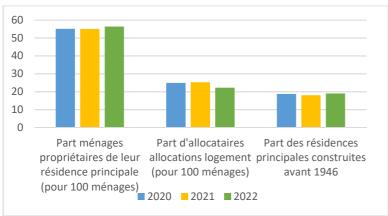
❖ Le taux de chômage par catégorie d'âge



Données extraites Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine

Connaître les conditions d'emploi du territoire est primordial pour illustrer l'attractivité du territoire. Le taux de chômage global (12.9) est quasiment identique à celui observé au niveau régional (12.7) et légèrement inférieur à celui du département (14.0). Le taux de chômage des jeunes 15-24 ans (25.2) est beaucoup plus élevé par rapport aux autres tranches d'âge (10.7 en moyenne). Après une baisse significative en 2021, il stagne en 2022. Mais il reste légèrement en dessous des taux relevés aux niveaux national (26.4) et régional (26.7).

❖ Mode de vie habitat



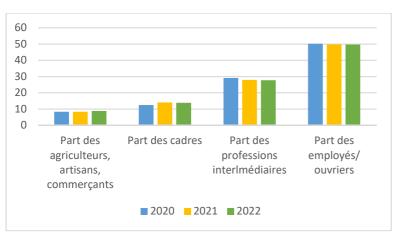
Données extraites Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine

La part de foyers propriétaires de leur maison est en très légère hausse (56.4 %). Ce taux est loin des 64.5% sur le département et 62.3% pour la région mais correspond au 57.6% au niveau national.

L'intégration de l'ex-PAPS peut expliquer cette tendance car, en milieu rural, les personnes sont très souvent propriétaires de leur logement.

Le parc de logement a légèrement « vieilli » en 2022 pour les mêmes raisons que citées ci-dessus.

Catégories d'emploi



Données extraites Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine

Les catégories d'emploi représentées le plus significativement sur notre territoire sont les employés / ouvriers et les professions intermédiaires.

Il n'y a pas d'évolution significative de la répartition dans chacune de ces catégories.

La médiane des revenus annuels n'a pas été déclarée cette année.





4.4 Cadre et milieux de vie

Le milieu de vie concerne l'environnement social et culturel où il est possible d'effectuer la majorité de ses activités quotidiennes (travailler, étudier, se soigner).

La démographie médicale sur le territoire de l'Agglomération correspond à un risque élevé de désertification médicale dans les cinq ans à venir. Pour cela, l'Agglomération d'Agen dès 2013 s'est saisie de la question. Elle a créé en 2018 un service « Agglo-santé » afin de répondre aux besoins de santé et aux enjeux de santé publique de toute la population.

Agglo santé

Ce service joue le rôle de facilitateur et de coordonnateur des acteurs du territoire. Avec l'Agence Régionale de Santé, il co-pilote le Contrat Local de Santé qui permet un travail transversal au bénéfice du territoire. Il recense les besoins du territoire, les acteurs de la santé publique et du médical et les actions permettant de réduire les inégalités en santé. Ces actions sont de l'ordre de la prévention comme la prévention des cancers, des addictions, de la pollution de l'air intérieur et extérieur; mais aussi sur le volet présence médicale afin de rendre le territoire attractif aux personnels soignants libéraux et hospitaliers.

Le positionnement du service se veut sur un parcours de santé complet, c'est-à-dire la prise en charge globale et continue des usagers du système de santé :

- Prévenir : adopter des comportements favorables à la santé (hygiène, mode de vie, éducation à la santé)
- Soigner : prendre en charge au plus près du lieu de vie du patient
- Accompagner



L'Agglomération d'Agen, porteur de projets santé sur le territoire

Alors que le nombre de médecins baisse fortement, l'accès aux soins pour tous et partout sur le territoire est plus que jamais au cœur des préoccupations des Français. Beaucoup de praticiens arrivent aujourd'hui à l'âge de la retraite et les nouvelles générations ne sont pas assez nombreuses pour compenser ces départs. Ce phénomène est notamment dû au niveau insuffisant du numerus clausus (le nombre d'étudiants en médecine accédant à la 2ème année). Pour les patients, ceci se traduit par des difficultés croissantes à trouver un médecin traitant. Ceux qui en disposent voient les délais d'attente s'allonger pour obtenir un rendez-vous et les consultations sans rendez-vous sont parfois difficiles à obtenir.

Aujourd'hui, dans l'agglomération :

- La densité de médecins généralistes libéraux est plus faible qu'au niveau régional avec une part plus élevée de + 60 ans
- La densité des médecins spécialistes est très faible avec un risque accru à court terme
- La densité de certaines professions paramédicales est également à prendre en compte (infirmiers, kinésithérapeutes)



* Adoption d'un fond d'investissement en faveur des projets en santé

Depuis 2014, l'Agglomération d'Agen intervient dans le domaine de la santé au titre de ses compétences aujourd'hui qualifiées de « compétences supplémentaires ». Elle est propriétaire et gestionnaire de trois Maisons de santé pluri professionnelles : Astaffort depuis 2015, Laplume depuis 2015, et Agen Nord depuis 2021.

Malgré ces actions en faveur de la prévention de la santé et la présence médicale, le territoire communautaire connaît des difficultés dans l'offre de soins qui devraient se poursuivre jusqu'en 2025.

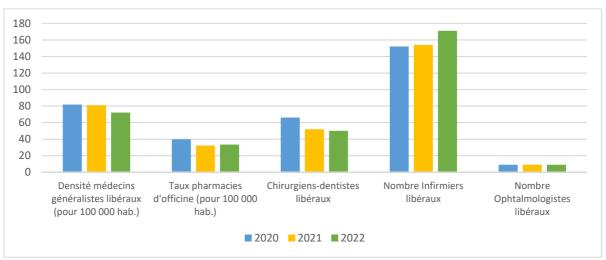
Dans ce contexte, l'Agglomération d'Agen souhaite soutenir financièrement les communes ayant des projets de lieux de santé et de proximité par la création d'un fonds d'intervention.

La finalité est d'accompagner le développement de la présence médicale tout en créant un espace de solidarité en santé entre les communes dans le but de favoriser l'égalité d'accès aux soins de qualité de tous les habitants de l'Agglomération.

Par délibération du Conseil Communautaire du 20 octobre 2022, l'Agglomération d'Agen a défini les modalités de versement de ce dispositif pouvant subventionner les projets jusqu'à 25% du coût total (HT) avec un plafond de 200 000€ (le coût total comprend les études de maîtrise d'œuvre et les travaux). Cette aide est cumulable au FST à condition que la participation totale de l'Agglomération d'Agen ne dépasse pas celle de la commune et que la participation de la commune ne soit pas inférieure à 20% du coût du projet.



Présence professions de santé sur le territoire



Données extraites Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine

Au 1er janvier 2022, la France compte 230 000 médecins et se situe dans la moyenne de l'OCDE. Toutefois, la densité médicale est très inégale sur le territoire. Dans certaines zones, la faiblesse de la densité médicale engendre des difficultés d'accès aux soins. Les communes rurales sont les plus touchées par les déserts médicaux, mais le phénomène s'étend de plus en plus vers les communes urbaines.

La densité de médecins généralistes sur le territoire (72 pour 100 000 habitants en 2022) est moins élevée que sur l'ensemble de la France (84) et a subi une baisse significative de 11% par rapport à 2021 contrairement aux infirmiers libéraux pour lesquels on observe une augmentation de 11%.



5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Une consommation et une production plus responsables se doivent d'être à la fois moins polluantes, moins consommatrices de ressources et de milieux naturels, et de limiter au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre. Cette notion appelle à repenser le fonctionnement global de la chaîne d'approvisionnement, en impliquant tous les acteurs, du producteur au consommateur final. Quels sont les gestes simples pour consommer plus responsable ...

.... Les gestes écologiques au moment de la conception/fabrication des produits

Une entreprise éco-responsable s'efforce de respecter la nature et l'environnement en proposant des solutions pour utiliser des technologies propres, améliorer les processus de fabrication, la gestion de l'énergie, de l'eau, des matières premières, le recyclage des déchets et des produits en fin de vie, limiter l'émission de gaz à effet de serre, et autres polluants, les déplacements... Elle intègre de façon globale les impacts environnementaux dans ses critères de décision, pour l'amélioration et la gestion de l'ensemble de ses processus. Le principe d'éco-conception doit être intégré à toutes ses activités de réflexion et de fonctionnement.

.... Les gestes écologiques au moment de l'achat des produits

Au moment de l'achat, il faut garder à l'esprit que nos achats quotidiens ont un impact sur l'environnement et que certaines questions peuvent être importantes pour légitimer l'achat : d'où vient ce produit ? Dans quelles conditions l'entreprise le fabrique-t-elle ? Est-il recyclable ? En ai-je vraiment besoin ?

Avant d'acheter, on veille autant que faire se peut à bien choisir des produits à faible impact sur l'environnement (consommation d'énergie, recyclage, transports ...), qui respectent les normes et la réglementation, qui encouragent l'économie locale : circuits courts, fruits de saison avec une bonne composition nutritionnelle et peu transformés. L'intégration de critères et de clauses environnementaux dans les marchés publics participe Etre exemplaire en matière d'éco-responsabilité de la commande.



.... Les gestes écologiques au moment de l'utilisation des produits

Dans l'usage des produits achetés, il est encore possible d'agir pour l'environnement ... en premier lieu, en évitant le gaspillage principalement alimentaire. En effet, la production alimentaire nécessite des ressources en eau, des engrais et pesticides et mobilise des terres. Il faut également de l'énergie pour le transport, l'emballage, le stockage et la conservation. Lorsque les denrées sont gaspillées, cela équivaut à gaspiller l'ensemble des ressources qu'il a fallu pour les produire ! Il faut prioriser la prévention des pertes et gaspillages alimentaires à travers des mesures telles que l'ajustement des quantités produites, achetées ou cuisinées. Nous sensibilisons les enfants aux questions environnementales et climatiques (mobilisation d'intervenants, découvertes de terrain...) et travaillons avec les enfants et les enseignants à une sensibilisation au gaspillage alimentaire et à une meilleure gestion des déchets.

.... Les gestes écologiques après l'utilisation des produits

Afin de préserver la planète, diminuer la production du volume des déchets est primordial, l'idéal étant bien sûr d'en générer le moins possible. Mais pour ceux qui ont été créés, la valorisation se pose comme une solution. Elle implique que le tri des déchets soit correctement réalisé. Si tel est le cas, les déchets suivent un circuit qui leur offrira une seconde vie comme le recyclage (réutilisation), la régénération (redonner au déchet une partie de ses propriétés d'origine), le réemploi (réutiliser un déchet), la valorisation énergétique (le déchet est transformé en énergie). On parle alors d'économie circulaire.

5.1 Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, la mise en place de circuits courts ou l'emploi de produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens ...).

Quels sont les objectifs ?

Les PAT s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifient les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

Quels sont les enjeux ?

Les PAT répondent à l'enjeu d'ancrage territorial mis en avant dans le Programme National pour l'Alimentation et revêtent :

- Une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles;
- Une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agro-écologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire;
- Une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.



Territoire de l'Agglomération d'Agen :

Une assise agricole locale et dynamique, caractérisée par un important bassin de productions maraîchère et fruitière, la présence de nombreux circuits de distribution (Marché d'Intérêt National, marchés de plein vent, foires, boutiques de producteurs, AMAP...) et le déploiement sur l'Agropole d'une industrie agroalimentaire florissante. L'Agglomération d'Agen possède les ingrédients indispensables pour la réussite de son PAT.

Depuis 2021, l'Agglomération d'Agen fait partie des 3 candidats de Nouvelle-Aquitaine à porter son projet subventionné dans le cadre de l'appel à projet « Projet Alimentaire Territorial » articulé avec le nouveau plan national nutrition santé 2019-2023.

CULTUREL

ET GASTRONOMIE



❖ Le PAT de l'Agglomération d'Agen

L'Agglomération d'Agen est lauréate de l'appel à projets national 2021-2022 « *Projet alimentaire de Territoire – PAT en émergence* » organisé conjointement par le Ministère de la Santé et de la Solidarité, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'ADEME.

Pour ce faire, un service a été structuré le 1^{er} juin 2022 (Service SCoT, Agriculture et Coopération). Dans ce cadre, la mission confiée au service est de piloter, en transversalité avec l'ensemble des partenaires, l'élaboration, la mise en œuvre et l'animation du Projet Alimentaire Territorial de l'Agglomération d'Agen sur la période 2022-2025.

- Novembre 2021 : Lancement de l'appel à projets national « Projet Alimentaire Territorial 2021-2022 volet 1 : PAT en émergence », par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le Ministère des Solidarités et de la Santé et l'ADEME.
- o Janvier 2022 : Dépôt d'un dossier de candidature par l'Agglomération d'Agen
- Mars 2022 : Reconnaissance de l'Agglomération d'Agen comme lauréate de l'appel à projet, en qualité de « PAT en émergence »
- O Juillet 2022 : Signature d'une convention avec l'ADEME, attribuant à l'Agglomération d'Agen une subvention de 100 000,00 € sur trois ans pour élaborer son projet alimentaire territorial.
- Septembre 2022 : Délibération du Conseil d'Agglomération marquant la volonté politique de la collectivité de s'engager officiellement dans une démarche d'élaboration d'une stratégie alimentaire de territoire à l'échelle de l'Agglomération d'Agen, à travers un dispositif de « Projet Alimentaire de Territoire » (PAT) sur la période 2022-2025.
- Création d'un poste de chargé de mission dédié « PAT » :
 - Participation à l'élaboration du PAT (diagnostic, stratégie, plan d'actions, chiffrage et financements, concertation, gouvernance, évaluation...),
 - Construction et animation du réseau des partenaires (acteurs de l'entrepreneuriat, de l'agriculture, des filières alimentaires, institutionnels, élus, citoyens, consommateurs),
 - Animation de la gouvernance,
 - Réalisation de supports et outils de communication et mise en œuvre des actions de sensibilisation et de communication liées à la politique alimentaire du territoire...

Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne

En avril 2022, une convention de partenariat a été signée entre l'Agglomération d'Agen et la Chambre d'Agriculture, notamment pour œuvrer à la promotion des circuits courts :

Les actions ciblées sont :

- Promotion des circuits courts en lien avec le service évènementsréception de l'Agglomération d'Agen pour acheter directement à des producteurs
- Maintien du marché des Producteurs de Pays pour le Festival de la Gastronomie et pour la fête nationale
- Accompagnement renforcé auprès de la cuisine centrale avec le développement de l'approvisionnement des cantines en produits locaux et développer le sourcing en produits bio locaux.
- o Participation à la promotion de la nouvelle manifestation de portes ouvertes des fermes : le printemps à la ferme







5.2 Un territoire engagé aux côtés d'entreprises innovantes intégrant les enjeux climatiques

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), qui constitue la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique, fixe une trajectoire de réduction d'émissions de GES pour chaque secteur de l'économie, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Pour l'industrie en particulier, cela se traduit par un objectif ambitieux de faire de la décarbonation un levier de compétitivité et de performance industrielle et un axe central de l'action climatique en réduisant en même temps les émissions de GES.

La décarbonation des entreprises

Chauffer, se déplacer, produire... toutes ces actions consomment de l'énergie. La forte hausse du prix de l'énergie et la quantité limitée des ressources en énergies fossiles mettent à mal l'équilibre financier des entreprises gourmandes en gaz ou électricité. Cet équilibre fragile oblige les sociétés à optimiser leur consommation d'énergie en travaillant l'efficacité énergétique, diversifier l'approvisionnement, utiliser et intégrer les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), travailler l'efficacité matière et le recyclage, via l'économie circulaire.

L'industrie française doit se moderniser et réduire significativement ses émissions de GES afin de se placer sur une trajectoire durable vers la neutralité carbone.

La stratégie d'accélération de la décarbonation de l'industrie doit répondre à plusieurs objectifs :

- o Contribuer à l'atteinte d'objectifs environnementaux internationaux et nationaux ;
- Pérenniser l'activité des industries implantées en France;
- o Faire émerger des entreprises françaises porteuses de solutions ;
- o Massifier des opérations de décarbonation de l'industrie pour faire baisser les coûts de production ;
- Développer des emplois qualifiés, pérennes et adaptés aux nouveaux besoins.



❖ Le rôle de l'Agglomération d'Agen

La mise en œuvre du PCAET est un **des leviers** essentiels pour mener des démarches locales et **co-construire** une stratégie qui s'inscrit dans un véritable **projet de territoire**.

Le secteur industriel sur le territoire est le second en termes de consommation d'énergie finale et d'émission de GES. Toutefois, ce secteur avec les nouvelles industries (aéronautique et pharmaceutique) doit être soutenu dans le cadre d'une stratégie en faveur de la croissance verte.

Économiser l'énergie ou mieux maîtriser sa dépendance aux énergies fossiles sont une nécessité économique et environnementale qui contribue à la performance et la rentabilité des entreprises.

Il existe également une opportunité d'exploitation des énergies fatales industrielles sur le territoire qui peuvent parfois être partiellement récupérées ou valorisées.

Le rôle de l'Agglomération pour atteindre les objectifs fixés est de :

- Accompagner la réduction drastique des énergies carbonées en accompagnant les entreprises à la rénovation de leur patrimoine bâti et au déploiement d'énergies renouvelables,
- o Mobiliser les acteurs économiques du territoire,
- O Accompagner l'émergence de filières innovantes pour la transition écologique et énergétique.



Créa'Tag concours dédié aux porteurs de projets autour des thématiques telles que la préservation de la ressource en eau, l'agriculture de précision, la climatisation durable des villes et l'économie verte.

Pour rappel, Créa' TAG s'inscrit dans le cadre d'un projet de structuration de la filière industrielle de l'eau et de l'adaptation au changement climatique sur l'Agenais, porté par le Cluster Eau & Climat, et de la dynamique économique née autour du projet du Technopôle Agen-Garonne, porté par l'Agglomération d'Agen.

Créa' TAG permet aux lauréats de bénéficier d'une dotation financière, d'un programme d'accompagnement et de modules de formation.

L'édition 2022 du concours a reçu 9 candidatures et en a présélectionné 8. Après audition des candidats et délibération à huis clos, le jury a rendu son verdict en classant dans l'ordre les porteurs de projets suivants :

- François-Xavier POSTEL pour le projet Goude Bine, qui concerne le développement d'un abri-bac solaire et communiquant pour la collecte de biodéchets.
- O Ugo MERICI pour le projet d'élevage de vers de farine,
- Ingrid WALBROU pour le projet WD Protection, qui concerne le développement d'une gamme de serviettes hygiéniques lavables et recyclables,
- Siva SENS pour le projet ECOSEVE concernant la fabrication d'un emballage alimentaire, biodégradable, compostable et recyclable.



Les deux premiers lauréats du concours Créa'TAG bénéficieront d'une dotation financière de 15 000 € pour le projet classé premier et de 10 000 € pour le projet classé second.

Construction d'un bâtiment bioclimatique de l'ACMG et Agralis

C'est dans la matinée du jeudi 7 juillet 2022 qu'a eu lieu l'inauguration des nouveaux locaux de l'ACMG et de sa filiale Agralis sur le Technopôle Agen-Garonne. Ces locaux se veulent vitrine en terme de construction passive et écologique.

Ce nouveau bâtiment, en bois, a été pensé autour de l'utilisation de l'eau pluviale et des végétaux :

- O Construit sur un squelette robuste de béton, couvert d'une toiture végétalisée qui stocke de l'eau et l'évapotranspire et qui est irriguée avec l'eau de Garonne,
- o Chauffé et climatisé par l'énergie géothermique de la nappe alluviale qui circule sous ses pieds
- o Produisant 30% de son énergie électrique grâce à des panneaux photovoltaïques utilisés comme écrans de protection solaire.







5.3 L'économie circulaire

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Ce modèle repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale.

La mise en place d'une démarche d'économie circulaire a pour vocation à renforcer la résilience du territoire en limitant sa dépendance aux flux de ressources entrants et ainsi optimiser l'utilisation de la matière et de l'énergie au profit de l'économie locale. Elle est aussi génératrice d'innovation territoriale par la promotion de nouvelles filières et d'activités non délocalisables. Enfin, elle répond aux enjeux du développement durable centrés sur l'efficacité de l'utilisation des ressources avec la mise en place de circuits courts et la promotion des filières locales.

Service public de valorisation des déchets de demain (2022/2030)

L'objectif national est de diminuer de -15% la quantité de déchets de 2010 à 2030 mais aujourd'hui, l'Agglomération d'Agen est à +8,2% entre 2010 et 2019. Les quantités de déchets ont augmenté alors que l'objectif vise à les diminuer.

De nombreux leviers sont à actionner pour accompagner les changements de comportement : l'accompagnement des usagers, les incitations techniques et les incitations financières. Afin de diminuer la quantité de déchets produite et atteindre les objectifs fixés, un programme d'actions a été élaboré et consiste à :

- o Faire évoluer l'outil déchèteries en « Pôles de valorisation des déchets »,
- o Optimiser la collecte,
- o Communiquer et développer un accompagnement de proximité avec les usagers,
- o Privilégier une gestion de proximité des bio-déchets alimentaires et déchets verts,

Ainsi que:

- o Une fiscalité et une politique tarifaire incitative à réduire ses déchets,
- Prise en compte des professionnels,
- o Production locale d'énergie.



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

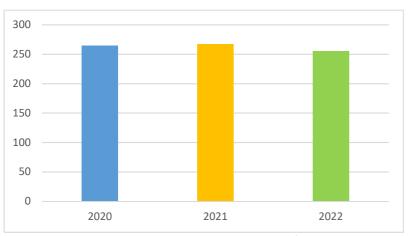
Le PLPDMA 2021-2027 est un document détaillant à l'échelle du département, les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

En Février 2021, Le PLPDMA a été approuvé par délibération des EPCI et de ValOrizon. Chaque EPCI aura ensuite la charge de déployer son programme d'actions sur son territoire. L'Agglomération d'Agen s'est engagée à réaliser un bon nombre d'actions selon les 10 axes définis par le PLPDMA :

- O Axe 1 Être exemplaire en matière de prévention des déchets
- o Axe 2 Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
- Axe 3 Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
- o Axe 4 Lutter contre le gaspillage alimentaire
- o Axe 5 Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des bio-déchets
- o Axe 6 Augmenter la durée de vie des produits
- o Axe 7 Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- o Axe 8 Réduire les déchets des entreprises
- o Axe 9 Réduire les déchets du BTP
- Axe 10 Réduire les déchets fluviaux



Quantité d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en kg/habitant

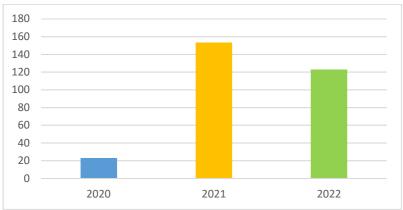


Données extraites Suivi indicateurs du service Déchets et Économie circulaire

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles à l'habitant baisse depuis quelques années. La distribution de composteurs, la densification du maillage de bornes de tri, les campagnes de sensibilisation permettent de respecter de mieux en mieux les consignes de tri.

La formation de maitres composteurs et le recrutement d'animateurs du tri contribuent également à l'atteinte de ces résultats encourageants.

Tonnage de déchets réemployés (ressourceries)



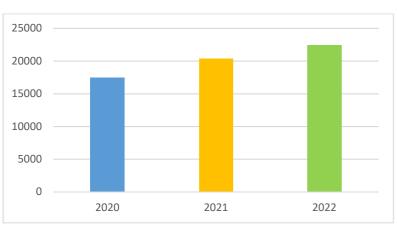
L'Agglomération d'Agen a mis en place un service de réemploi dans ses déchèteries.

Le succès a été tel que les volumes ont été beaucoup trop importants par rapport aux capacités de revente et donc les stocks se sont accumulés.

Afin de remédier à cette difficulté, le prestataire a donc été un peu plus sélectif sur ce qu'il récupérait, ce qui se traduit par une baisse des tonnages collectés.

Données extraites Suivi indicateurs du service Déchets et Économie circulaire

Production annuelle d'énergie thermique par l'unité de valorisation énergétique en MWh



Données extraites Suivi indicateurs du service Déchets et Économie circulaire

La valorisation énergétique issue du traitement des Ordures Ménagères Résiduelles est opérationnelle et en constante progression.

L'Agglomération d'Agen s'inscrit pleinement dans la démarche d'économie circulaire en créant des boucles locales de valorisation énergétique.

L'usine d'incinération des déchets du Passage d'Agen permet de produire une énergie thermique utilisée pour l'instant par l'usine d'ATEMAX en attendant le RCU.



5.4 Un territoire réduisant les déplacements carbonés à son échelle

Pour rappel, l'objectif est une neutralité carbone d'ici 2050, ceci impose de décarboner entièrement le secteur des transports (voyageurs et marchandises). L'enjeu est de taille, puisque ce secteur est le premier émetteur de gaz à effet de serre (GES) en France, comme pour le territoire de l'Agglomération d'Agen. Pour atteindre cet objectif, il sera bien sûr nécessaire de convertir le parc roulant vers des carburants décarbonés (bioGNV et électricité), et d'améliorer l'efficacité énergétique des véhicules. Mais cela ne suffira pas. Différentes études le montrent, l'atteinte de la neutralité carbone devra aussi passer par une maîtrise du trafic routier, aussi bien pour les voyageurs que pour les marchandises. Revoir nos modes de déplacement permettra de sortir d'un modèle tout routier qui engendre des dépendances au prix des carburants et des externalités environnementales conséquentes. Pour y parvenir, plusieurs mesures opérationnelles peuvent être mises en œuvre :

Mobilité des voyageurs

Axe n°1 : Optimiser nos déplacements pour réduire les distances parcourues (ex : télétravail, urbanisme...)

Axe n°2: Renforcer l'offre de transport (covoiturage, transports collectifs (bus, train ...))

Axe n°3: Instaurer un prix juste de nos modes de transport

o Transport de marchandises

Axe n°1 : Développer l'économie circulaire pour limiter le transport de marchandises

Axe n°2 : Optimiser les systèmes de transport existants

Axe n°3: Aboutir à un prix juste du trafic routier

Le schéma directeur vélo de l'Agglomération d'Agen

L'Agglomération d'Agen souhaite faire du vélo un atout majeur pour promouvoir une mobilité douce, écologique et urbaine sur tout son territoire. Le vélo est un outil essentiel de la transition écologique et solidaire, il s'impose comme une solution pertinente pour les déplacements quotidiens.

Le développement de l'usage du vélo est un enjeu de santé publique qui doit être porté par l'ensemble des pouvoirs publics, l'Agglomération d'Agen souhaite y contribuer fortement et durablement. L'Agglomération d'Agen a validé le principe d'un régime de financement articulé de la manière suivante :

- Des opérations sous maitrise d'ouvrage de l'Agglomération d'Agen : financement à 100% par l'AA
- o Des opérations sous maitrise d'ouvrage communale sous la forme du versement d'un fonds de concours
- Aide à l'achat de vélos à assistances électriques (V.A.E.)



La mise en place de stations de vélo

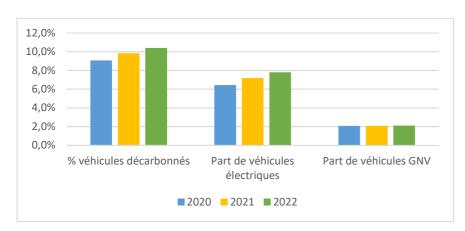
L'Agglomération d'Agen a prévu dans la nouvelle DSP Mobilité de mettre en place de nouvelles stations de location de vélos en libre-service sur le territoire. Ce sont **14** nouvelles stations et **90** nouveaux vélos à assistance électrique qui sont mis en service. Ce déploiement, à proximité de parkings et d'équipements structurants, maille le territoire de la ville-centre pour accompagner les usagers dans les derniers kilomètres de leurs déplacements.

❖ La mutation du parc de véhicules de l'Agglomération d'Agen

Afin de réduire l'empreinte environnementale de sa flotte de véhicules, l'Agglomération d'Agen travaille depuis 2015 à l'optimisation de son parc de véhicules en mutualisant les usages et au remplacement de ses anciens véhicules de service diesel par des véhicules à énergies alternatives (électrique, hybride, GNV).



❖ Evolution énergie flotte de véhicules légers de l'Agglomération d'Agen



Au sein du service des Centres Techniques, l'unité Gestion Parc de Véhicules a poursuivi en 2022 la volonté politique de décarboner (hybrides ou électriques) la flotte des véhicules de service de l'administration commune en franchissant cette année la barre des 10% des véhicules décarbonés.

Données extraites Suivi indicateurs du service des Centres Techniques

Etude de faisabilité pour le projet de méthanisation des boues de STEP

Le biométhane est un gaz 100 % renouvelable produit à partir de déchets issus de l'industrie agro-alimentaire, de la restauration collective, de déchets agricoles et ménagers, ou encore de boues de stations d'épuration.

Ce biogaz épuré a les mêmes propriétés que le gaz naturel, et donc les mêmes usages. Il peut donc être injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel très facilement.

Au travers de la DSP Assainissement qui est en cours, le délégataire a mené une étude de faisabilité sur la méthanisation de nos boues de STEP.

Plusieurs hypothèses ont été émises :

- O Hypothèses de gisement «boues de STEP » à horizon 2035 : 2 135 t/an
- o Transport des boues (par pompage, par voies fluviales, par camion)
- Contraintes de raccordement aux réseaux d'utilité (au réseau de chaleur, au réseau EP, au réseau gaz)

Un nouveau projet de méthanisation sur le Technopole Agen Garonne (TAG), donne à cette réflexion une nouvelle orientation quant à la possibilité de mutualisation de moyens et donc oblige de réétudier la pertinence selon ce nouveau modèle économique.

L'Ecologie Industrielle Territoriales (EIT)

L'Agglomération d'Agen s'est lancée dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT). Ce dispositif est un levier pour mobiliser les acteurs de terrain en faveur de la transition écologique.

Elle se concrétise par la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité : partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières... En proposant des solutions territoriales, coopératives et innovantes de gestion des ressources, l'écologie industrielle et territoriale transforme les systèmes de production et de consommation en favorisant les fonctionnements en quasi-boucle fermée.

Elle s'inscrit dans la démarche « réduire, réutiliser et recycler » de l'économie circulaire.







6. Conclusion

Au niveau national, 2022 a été **une année de tous les records**, identifiée comme la norme climatique annoncée pour 2050.

Elle a marqué un véritable tournant dans la **prise de conscience** des Français au sujet de l'environnement et du dérèglement climatique.

Le réchauffement climatique, la crise énergétique, la transition environnementale ... des enjeux devenus majeurs plus que jamais à intégrer au cœur de nos politiques publiques.

Le Lot-et-Garonne et l'Agglomération d'Agen n'ont pas échappé à ces phénomènes météorologiques, notre territoire a également été durement touché par des évènements d'une ampleur exceptionnelle :

- En Juin 2022, un brusque et violent orage à la pluviométrie record qui a engendré des inondations dans de nombreux quartiers urbanisés
- Un épisode sévère de sécheresse des sols (niveau record, le plus bas depuis 1959) et une dégradation significative de la situation hydrologique ont conduit, afin de préserver les ressources en eau, à prendre des mesures de restriction des usages de l'eau, y compris celle du réseau eau potable. Le niveau de la Garonne a atteint un niveau exceptionnellement bas, avec des débits inférieurs à 100m3/s cet été, 2 à 3 fois inférieurs à la norme, une des conséquences d'une sécheresse intense et dont les effets continuent de se faire sentir en ce début d'année 2023
- ❖ Mise en place d'une vigilance rouge « risque feux de forêt » avec interdiction de feux d'artifice, et des feux de forêts dramatiques ayant dû être combattus dans les départements voisins
- Passage en vigilance orange pour des épisodes de canicule successifs qui en ont fait l'été le plus chaud jamais enregistré
- Un automne particulièrement doux
- *****

Consciente de cette situation et déterminée à être réactive, l'Agglomération d'Agen a organisé le 26/09/2022 un séminaire des maires sur cette thématique qui a permis de faire un point sur la politique publique menée en terme de Transition Environnementale, d'évaluer sa pertinence et son efficacité face aux enjeux, d'adapter et prioriser les actions au regard des évènements passés.

4 axes de travail prioritaires ont été déterminés pour mener les actions nécessaires dans les années à venir :

- Décarbonation
- Sobriété
- Adaptation
- Sensibilisation

Face aux enjeux économiques, énergétiques, environnementaux et sociaux auxquels est confronté le territoire, l'Agglomération est consciente du rôle qui lui incombe. Elle a à cœur de tout mettre en œuvre pour engager des actions rapides et concrètes et définir des orientations pour limiter son impact sur le changement climatique, préserver la santé et le bien-être de la population, conserver son patrimoine naturel et l'attractivité de son territoire. Chacun des plans stratégiques et des projets en cours présentés dans ce rapport et portés par les élus de l'Agglomération d'Agen permettent d'apprécier l'engagement et la volonté de tendre vers la performance et la sobriété énergétiques mais aussi la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources.

Pour y parvenir et obtenir les résultats attendus, l'Agglomération d'Agen compte sur le soutien, la détermination et l'implication de l'ensemble de la population et des acteurs professionnels du territoire, pièce maitresse dans la réussite de ce challenge à venir!



7. Annexes - Indicateurs





RDD1 : 1 Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

RDD1.1: 1.1 Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

INDICATEURS		Tendance	2020	2021	2022
Nombre d'élus, agents formés au développement durable		1	0,00	28,00	45,00
% avancement actions du PCAET	%	1	21,90	50,00	65,60
Emissions de GES par habitant sur le territoire AA	tCO2e/hab		5,40		
Taux d'émissions de GES secteur Agriculture, forêt, pêche sur le territoire AA : Emissions GES annuelles / SAU	tCO2e/SAU		0,73		
Emissions de GES sur le territoire AA	kteq CO2/an		542,39		
Emissions de GES sur le territoire AA - secteur Agriculture, forêt, pêche	kteq CO2/an		55,13		
Emissions de GES sur le territoire AA - secteur Industrie	kteq CO2/an		51,25		
Emissions de GES sur le territoire AA - secteur Résidentiel	kteq CO2/an		96,63		
Emissions de GES sur le territoire AA - secteur Tertiaire	kteq CO2/an		88,14		
Emissions de GES sur le territoire AA - secteur Traitement des déchets	kteq CO2/an		5,96		
Emissions de GES sur le territoire AA - secteur Transport	kteq CO2/an		245,28		

RDD1.2 : 1.2 Un territoire qui soutient la planification et le développement des énergies renouvelables sur le territoire

INDICATEURS		Tendance	2020	2021	2022
Evolution du taux d'énergies renouvelables installées	%		4,28		
Part de l'éclairage public en LED de l'AA (%)	%	1	10,00	20,00	26,00
Part de l'éclairage public en PV de l'AA (%)	%	1	1,00	2,00	4,00
% avancement du schéma directeur des énergies renouvelables	%		0,00	0,00	0,00
Nombre d'installations éoliennes installées sur le territoire			0,00		
Nombre d'installation Hydrauliques installées sur le territoire			2,00		
Nombre d'installation cogénération installées sur le territoire			1,00		
Nombre d'installations PV installées sur le territoire			1 148,00		
Nombre d'installations Bioénergie installées sur le territoire			0,00		
Nombre de centrales solaires ou photovoltaiques sur le territoire		1	0,00	0,00	1,00
Surface de centrales solaires ou photovoltaiques sur le territoire	e _{M2}	1	0,00	0,00	62 000,00
Nombre de déclarations préalables relatives à l'installation de panneaux photovoltaiques					

	1		REÇU EN PREFECTURE le 38/86/2823
Production annuelle d'énergie électrique (UVE-RCU)	GWh	(19 99 SE-0	Application agréée E-legalite.com 47-200096956-20230622-DCR_066_202
Production annuelle d'énergie thermique (UVE-RCU)	GWh	17,33	19 450,00 22 419,00
Production annuelle d'énergies renouvelables sur le territoire AA	GWh	240,00	
Production annuelle d'énergies renouvelables sur le territoire AA - Photovoltaïque	GWh	32,70	
Production annuelle d'énergies renouvelables sur le territoire AA - Hydraulique	GWh	1,10	
Production annuelle d'énergies renouvelables sur le territoire AA - Biomasse	GWh	145,70	
Production annuelle d'énergies renouvelables sur le territoire AA - Pompe à chaleur	GWh	49,60	
Production annuelle d'énergies renouvelables sur le territoire AA - Solaire thermique	GWh	2,20	
Production annuelle d'énergies renouvelables sur le territoire AA - UVE thermique	GWh	8,70	
Part des EnR dans la consommation finale brute d'énergie	%	12,40	

RDD1.3 : 1.3 Une collectivité engagée dans la planification, la coordination et la mise en œuvre de son PCAET

INDICATEURS	Tendance	2020	2021	2022
Nombre de réunions de sensibilisation économie énergie grand public				
Nombre d'élus, agents formés au développement durable	1	0,00	28,00	45,00

RDD2 : 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

RDD2.1 : 2.1 Un territoire engagé dans la transformation de l'agriculture locale et dans le développement de la nature

INDICATEURS		Tendance	2020	2021	2022
Surface d'espaces verts créés au travers des permis d'aménager	На		20,00	20,00	20,00
Nombre de jeunes accueillis sur le site de trotte lapin		1	1 506,00	2 948,00	3 081,00
Taux d'espaces verts par habitant	%				90,00
Surfaces d'espaces naturels aménagés sur le territoire	На				
Nombre d'arbres plantés au travers des permis d'aménager					

RDD2.2 : 2.2 L'Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI) - Les Trames Verte et Bleue (TVB)

RDD2.3 : 2.3 La Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB)

RDD2.4 : 2.4 La préservation des ressources en eau

Conso eau potable par foyer

m3/foyer



RDD3: 3 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

RDD3.1 : 3.1 Un territoire soutenant une rénovation massive et un accompagnement des particuliers

INDICATEURS	Tendance	2020	2021	2022
Part de batiments de classe A ou B selon DPE pour l'énergie	%	24,00	12,00	
Part des batiments de classe A ou B selon DPE pour les GES	%	76,00	64,00	
% constructions neuves conformes RT2005 sur le parc logements individuels	%	100,00	100,00	100,00
% constructions neuves conformes RT2005 sur le parc logements collectifs	%	100,00	100,00	100,00
Taux de conso Particulier : Données de consommation résidentiel MWh/nombre habitant territoire	MWh/hab	0,54		
Nombre Acte niveau 1 info PREH	1		840,00	1 317,00
Nombre Acte niveau 2 conseil personnalisé info PREH	1		307,00	717,00
Nombre Acte niveau 3 accompagnement pré travaux PREH	1		37,00	81,00
Nombre de réunions de sensibilisation économie énergie grand public	I			
Nombre de réunions de sensibilisation économie énergie professionnel (artisan, agents immobilier, acteurs sociaux)	1	1,00	4,00	3,00
Montant subvention AA économie énergie parc privés (sauf autonomie)	k€	100,00	59,00	78,00
Montant subvention AA économie énergie parc publics (sauf autonomie)	k€	195,00	491,00	596,00
Montant des travaux économie énergie subventionnés AA parc privés (sauf autonomie)	k€	2 520,00	1 587,00	1 100,00
Consommation d'energie territoire AA - secteur Traitement des déchets	MWh	0,00		
Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale sur le territoire (hors bio carburant)	%	12,41		
Faux consommation énergétique secteur résidentiel : conso annuelle secteur résidentiel/nombre résidences principales	MWh/résidence principale	15,40		
Faux consommation énergétique secteur tertiaire : conso annuelle secteur tertiaire/nombre salariés	MWh/salarié	20,60		
Taux consommation énergétique secteur industrie : conso annuelle secteur industrie/nombre salarié	MWh/salarié	65,80		
Consommation d'energie par habitant territoire AA	MWh/hab	23,80		
Nombre de logements aidés OPAH Agen (dossiers agréés	•	35,00	28,00	15,00
Consommation d'energie territoire AA	GWh	2 406,68		
Consommation d'energie territoire AA - secteur Transport	GWh	766,08		
Consommation d'energie territoire AA - secteur Résidentiel	GWh	751,83		
Consommation d'energie territoire AA - secteur Industrie	GWh	324,86		
Consommation d'energie territoire AA - secteur Tertiaire	GWh	492,42		
Consommation d'energie territoire AA - secteur Agriculture, prêt, pêche	GWh	71,49		
Montant des travaux économie énergie subventionnés AA parc publics (sauf autonomie)	k€	7 509,00	20 319,00	11 237,00

RDD3.2 : 3.2 Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Agenais

INDICATEURS		Tendance	2020	2021	2022
Nombre de participants accompagnés par le PLIE		1	531,00	544,00	477,00
Nombre de bénéficiaires de la clause insertion		1	197,00	269,00	294,00
Taux de sorties positives du dispositif PLIE	%		53,15	54,95	62,42
Nombre d'étapes mobilisées par les participants du dispositif PLIE			1 886,00	2 388,00	2 422,00
Nombre d'intégrations au PLIE		1	180,00	156,00	136,00
Nombre d'heures d'insertion (clauses d'insertion)	Milliers	1	75,66	109,63	124,82

RDD3.3: 3.3 Le Plan de Mobilité

INDICATEURS		Tendance	2020	2021	2022
Finalisation du plan de mobilité (% avancement)	%	1	0,00	50,00	80,00
Nombre de stations de mesure de la qualité de l'air mises en place sur le territoire		1	0,00	11,00	15,00
Sensibilisation des actifs aux développement des mobilités durables (nombre actifs sensibilisés)		1	0,00	250,00	105,00
% avancement des actions du plan de mobilité	%	1	0,00	10,00	90,00
Nombre de PDMIE accompagnés dans les entreprises / dans les services publics			0,00	0,00	0,00
Nombre de personnes PMR inscrits au TPMR le service		1	166,00	196,00	201,00
Nombre de voyages réalisés en transports en commun	Milliers	+	2 516,50	2 631,46	1 868,31
Fréquentation lignes scolaires (nombre de voyages)	Milliers	1	1 812,93	1 803,48	320,14

RDD4 : 4 Épanouissement de tous les êtres humains

RDD4.1: 4.1 Le Contrat Local de Santé

INDICATEURS		Tendance	2020	2021	2022
Population (densité)	hab/km2	•	201,00	200,40	156,00
Indice de vieillissement (65 ans ou plus / moins de 20 ans	Taux	1	90,00	92,70	94,40

RDD4.2: 4.2 Jeunesse - éducation

INDICATEURS Tendance 2020 2021 2022



RDD4.3: 4.3 Ressources économiques et emploi

INDICATEURS		Tendance	2020	2021	2022
Taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans	Taux	1	64,80	65,70	65,90
Taux de pauvreté	Taux		15,10	15,30	
Médiane des revenus annuels déclarés	k€		20,17	20,99	

RDD4.4: 4.4 Cadre et milieux de vie

INDICATEURS		Tendance	2020	2021	2022
% ménages propriétaires de leur résidence principale	% sur 100 ménages	1	55,10	55,00	56,40
Taux Installations sportives	Taux pour 10 000 hab		56,30	56,30	57,20
% Capacité d'accueil de jeunes enfants de moins de 3 ans	% pour 100 enfants		60,90		

RDD5 : 5 Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

RDD5.1: 5.1 Le Plan Alimentaire Territorial (PAT)

RDD5.2 : 5.2 Un territoire engagé aux côtés d'entreprises innovantes intégrant les enjeux climatiques

RDD5.3: 5.3 L'Economie circulaire

INDICATEURS	Tenda	ance 202	20 2	2021	2022
Nombre de filières de valorisation des déchets		11,0	00 1	11,00	11,00
Marchés vetements : % achat de vetements issus de produits recyclés	%	0,0	00	0,00	0,00
Marchés mobiliers : % achat de mobiliers issus de produits recyclés	%	0,0	00	0,00	0,00
Tonnage de déchets réemployés (meubles, vetements, DEEE, Matériaux batiments)	Т	23,0	09 1	53,30	122,49
Quantité ordures ménagères et assimilés (poubelles grises, jaunes et bleues+ verre) par habitant	T/hab	0,3	35	0,35	0,34
Quantité d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) par habitant	T/hab	0,2	26	0,27	0,26

RDD5.4 : 5.4 Un territoire réduisant les déplacements carbonés du terrie 30/06/2023

Application agréée E-legalite.com

INDICATEURS		Tendance	2020	2021	2022
Nombre de jours de location de vélos (longue durée)		1	4 442,00	6 612,00	6 878,00
Nombre de places de covoiturage			131,00	131,00	131,00
Nombre de jours de location de vélos (libre service)		1	370,00	1 250,00	8 037,00
Nombre de voyages réalisés en covoiturage		1	0,00	16,00	0,00
Nombre de places de parking relais			0,00	0,00	0,00
Nombre de places de stationnement en structure			1 436,00	1 436,00	1 436,00
% d'occupation moyen du stationnement en structure	%	1	23,00	25,44	28,80
% des salariés en télétravail par semaine	%	1	1,67	1,69	1,70
% véhicules décarbonnés sur parc AA	%	1	9,10	9,80	10,40
Part de véhicules électriques sur parc AA	%	1	6,40	7,20	7,80
Part de véhicules GNV sur parc AA	%		2,10	2,10	2,10
Aménagement de voies douces ou pistes cyclables (kms) sur territoire	le Kms				
Nombre total de voyages vendus	Milliers	1	237,53	257,70	418,32
% de mutation du parc de véhicule de la collectivité	%				